



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

**ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU DISTRICT
DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

**SAMEDI 11 JUIN 2022
A 9 H 00 PRECISES**

**Salle Le Galet
Rue du Collège
01600 REYRIEUX**

*Retour en images sur l'Assemblée Générale du
samedi 20 novembre 2021 à CIVRIEUX D'AZERGUES*





REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).

Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

C'est le Président connu de notre fichier qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.

C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.

C'est un représentant du club qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.

Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.

Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

Nota :

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée.
- **Le représentant d'un Club peut représenter au maximum deux Clubs y compris le sien à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 124 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

PLAN D'ACCES





MOT DE LA MAIRE DE REYRIEUX

« Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône,
Mesdames et Messieurs les représentants et dirigeants de clubs,
Monsieur le Président du Club sportif Reyrieux (CSR),
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à Reyrieux, notre commune forte de 5 162 habitants et 200 licenciés au club de foot !
Reyrieux est une commune dynamique bénéficiant de l'attractivité de ses grandes sœurs lyonnaises et caladoises mais c'est aussi encore un village avec ses petits commerces, ses petites rues et ses habitants nombreux investis.

Il fait bon vivre à Reyrieux mais il manque des équipements de qualité à nos sportifs, en particulier un terrain de foot digne de ce nom. D'autres choix avaient été opérés par les élus des mandats précédents. Ce ne sont pas les nôtres, ce n'est pas le mien. La démagogie ne fait également pas partie de mes principes de gestion et je ne vous annoncerai donc pas aujourd'hui la réalisation d'un terrain flambant neuf dans les mois qui viennent. La commune est confrontée à des difficultés financières qui sont en cours de résolution mais elle est aussi contrainte par la loi SRU qui l'oblige à construire des logements. Or, comment peut-on développer de nouveaux habitats, accueillir de nouveaux habitants sans proposer des infrastructures en particulier sportives ? C'est le défi que mon équipe et moi-même devons relever dans les années à venir.

S'il faut un, voire des terrains, il faut aussi des bénévoles. Il ne faut jamais oublier de remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans les clubs mais aussi dans les différentes commissions du District pour que le football puisse vivre, parfois survivre, sur nos territoires. Sans eux, il n'y aurait pas tous ces gamins qui se défoulent chaque mercredi. Sans eux, il n'y aurait pas des petits et des grands rêvant de marquer le but qui qualifiera leur équipe chaque week-end. Sans eux, il n'y aurait pas tous ces moments de vie mêlant réconfort après une défaite, bienveillance après une blessure, joie infinie de la victoire. Sans eux, il manquerait tout simplement des moments de vie et des souvenirs à jamais gravés dans les mémoires.

Parmi ces personnes dévouées, je tiens à saluer particulièrement l'équipe du CSR, ces hommes et ces femmes toujours souriants qui se démènent pour le foot à Reyrieux, et évidemment son président qui trouve également le temps d'être mon conseiller municipal depuis le 15 mars 2020.

Soyez toutes et tous remerciés pour ce que vous faites au quotidien et pour ce que vous ferez demain.

Je vous souhaite une belle assemblée générale. »



Carole BONTEMPS-HESDIN
Maire de REYRIEUX





MOT DU PRESIDENT DE CS REYRIEUX

« Madame le Maire
Monsieur le président du district,
Monsieur le président de la ligue,
Mesdames et messieurs les présidents et représentants de club
Mesdames et messieurs les élus,

Je suis extrêmement honoré de vous recevoir ce Samedi 11 Juin 2022 pour l'Assemblée générale du district de Lyon et du Rhône.

Dans quelques jours, j'aurais accompli 8 années de Présidence au CS Reyrieux et 9 années comme éducateur. Il s'agit de ma première expérience en tant que dirigeant au sein d'un club et je ne le regrette pas. Un club de Football, c'est une PME qui doit être géré comme une entreprise, je suis en parallèle gérant d'une agence immobilière, j'ai travaillé 10 ans en grande distribution alimentaire sur des postes à responsabilités encadrant entre 3 à 100 personnes en fonction des magasins. J'ai donc toujours dirigé des équipes, dans un climat que j'ai toujours souhaité apaiser, ce qui finalement fait un peu ma force mais également mes faiblesses, personne n'étant parfait.

J'ai 51 ans, je suis pacsé, j'ai 3 enfants dont 2 footballeurs au CSR et suis talançonnais depuis plus de 17 ans. Je deviens président en juin 2014 à la demande des dirigeants et depuis cette date, personne ne veut prendre ma place, et/ou personne ne s'est porté candidat...

Je reste dans l'attente de la venue de mon successeur et passerais le flambeau lorsque j'aurais atteint mes objectifs fixés pour le CSR.

Le CSR vous reçoit aujourd'hui dans cette magnifique salle de spectacles, car il n'y a pas que le Football dans la vie, il y a la culture aussi. Mais à quel prix !!! depuis sa livraison en 2014, projet conduit par l'ancienne municipalité, cette superbe salle a coûté à la commune en termes de réalisation et fonctionnement l'équivalent de 13 terrains synthétique. Vous avez tous remarqué et/ou connaissez le stade, nous avons toujours ce bon vieux terrain stabilisé qui implique que nous n'avons plus d'équipe sénior depuis 5 ans, mais néanmoins nos effectifs augmentent pratiquement chaque année et sommes passés de 65 licenciés en 2014 à 206 cette saison 2021-2022, avec seulement 8 licences volontaires car 96 % des intervenants au CSR avaient déjà une licence dirigeant.

Cette salle est un gouffre financier pour la commune et le sera encore et encore, ce qui empêche aujourd'hui nos élus de valider le projet d'un terrain synthétique et d'autres demandes d'associations. La municipalité actuelle dont je fais partie comme Conseiller municipal récolte le fruit des élus précédents qui souhaitaient faire disparaître le Football à Reyrieux alors que le nombre d'habitants est supérieur à 5000 aujourd'hui. Certains d'entre vous dans cette salle étaient présents pour le discours de l'adjoint aux associations de l'époque qui nous demandait de mutualiser les structures et de rejoindre le FCBS à Parcieux et ne faire qu'un. C'est avec peine que nous constatons la situation du club voisin mais finalement, nous avons eu raison de rester sur notre gore et de conserver notre club, le CSR.

J'ai bon espoir de la réalisation d'une nouvelle surface sur le stade de Reyrieux, le collège est à côté et la population va encore croître. J'espère vous convier dès que possible à son inauguration, voir nos jeunes, reconstruire un groupe Sénior et pouvoir fouler personnellement avec mes amis vétérans cette nouvelle structure, mais il va falloir faire vite... surtout pour moi.

Le CS Reyrieux est un club familial ou il fait bon être licencié, c'est une équipe de dirigeants incroyable qui a fait le CSR d'aujourd'hui, j'ai piloté les actions mais ce travail réalisé depuis 10 ans est un effort collectif et je remercie tous les dirigeants bénévoles.

Il y a malheureusement des périodes difficiles dans un club, les 2 années COVID par exemple et puis le départ de



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

dirigeant(s) qui semblaient encren à jamais au club et qui quitte le bateau pour autre chose. Je pense à... C'est aussi ça la vie d'un club, des bons moments et des périodes difficiles.

Il faut donc dans ces cas là opérer des changements et refaire un organigramme et promouvoir de nouveaux dirigeants à de nouvelles fonctions et réorganiser l'équipe dirigeante.

Je remercie l'ensemble des dirigeants bleus présents aujourd'hui pour la réussite de cette AG, remercie le district pour le choix de Reyrieux et remercie Madame Le Maire pour la disponibilité de la salle.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable assemblée générale. »



Laurent GOUDARD
Président de CS REYRIEUX





ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 8 h 00)
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 9 h 00 précises
- Souhais de bienvenue du Président du Club de CS REYRIEUX
- Allocution des Personnalités
- Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône
- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 20/11/21 à CIVRIEUX D'AZERGUES
- Présentation du budget prévisionnel 2022/2023
- Présentation des tarifs 2022/2023
- Approbation du budget et des tarifs 2022/2023
- Présentation de Charlaïne LABROUSSE, candidate à un poste de membre du Comité Directeur suite au décès de Michel BLANCHARD
- Ouverture de l'AG Extraordinaire – Présentation et modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football – Vote – Fin de l'AG Extraordinaire
- Informations sur les réformes des Championnats
- Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)
- Modifications de textes et examen des vœux
- Nouveautés sur les Formations
- Remise de récompenses
- Questions diverses *

Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier ou mail (district@lyon-rhone.fff.fr) au District **avant le lundi 6 juin 2022**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents à l'Assemblée Générale sous peine d'une amende de 124 €.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

STADE LUDOVIC GIULY | CHASSELAY

INVITATION

BUFFET DEJEUNATOIRE

VALABLE POUR 2 PERSONNES

*Le District de Lyon et du Rhône est heureux de vous inviter à un repas
déjeunatoire à la suite de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022*

Ce repas aura lieu au Stade Ludovic Giuly à CHASSELAY

**BULLETIN RÉPONSE A RETOURNER AU
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE
AVANT LE VENDREDI 3 JUIN 2022**

REPAS D'APRÈS AG ET D'AVANT MATCHS

FINALES SÉNIORS COUPE DE LYON ET DU RHÔNE | H/F

si vous avez une demande particulière nous contacter

Bulletin réponse
Buffet déjeunatoire 11 juin 2022

Club :

Numéro de téléphone :

Nombre de participant : ☐ 1 ☐ 2

Participant 1 :

Nom : Prénom :

Fonction dans le club :

Numéro de téléphone :

Participant 2 :

Nom : Prénom :

Fonction dans le club :

Numéro de téléphone :

Bulletin à transmettre avant le vendredi 3 juin 2022 à
district@lyon-rhone.fff.fr



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 A CIVRIEUX D'AZERGUES

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de CIVRIEUX D'AZERGUES, son Maire Madame Marie Pierre TEYSSIER, et son Adjointe, Madame Françoise BRESSON pour le prêt de cette magnifique nouvelle salle
- Le FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES, son Président Joël ARANDEL et toute son équipe de bénévoles, avec entre autres Gilles DECRENISSE et Maxime HUMBERT, pour la préparation de cette AG
- Il salue :
- Le Département du Rhône représenté par Pascale Bay, Conseillère Départementale du canton et Maire de CHAZAY D'AZERGUES, Bruno MERCIER, Chef de Service Sport et Actions éducatives, Angélique CHEVALIER, Coordinatrice Service Sport et Actions éducatives
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Dominique DRESCOT et Hubert GROUILLER, membres du Conseil de Ligue
- Charles CHERBLANC, Président d'honneur du District et Président de l'Amicale des Honoraires et les Présidents ou Représentants de nos Amicales (Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les membres du Comité Directeur, les cinq Présidents de Groupement et les salariés du District. Il en profite pour les remercier pour le travail remarquable effectué
- Les représentants de la presse
- Les partenaires et membres du Club des 1000 du District

Le Président Arsène MEYER excuse Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Département, Madame Blandine BROCARD, Députée de la circonscription, Monsieur Daniel POMERET, Conseiller Départemental, Monsieur Barthélémy ROY, Chef du pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative de la DDCS et Monsieur Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes actuellement au CANADA.

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou qui luttent contre une maladie, tout particulièrement pour notre Trésorier, Michel BLANCHARD, en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Joël ARANDEL, Président du FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES

« Madame le Maire,
Monsieur le président du District,
Messieurs les représentants de la ligue,
Mesdames et messieurs les Présidents et représentants de Club,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs passionnés de football,

Je suis à la fois ravi et fier que le FSCA, le Foot Salle de Civrieux puisse vous accueillir ce jour sur notre terrain, dans cette magnifique nouvelle salle des sports pour l'assemblée générale du District de Lyon et du Rhône.

C'est une grande première pour un club de FUTSAL que d'organiser ce rassemblement, pour cela je tiens à remercier le district pour l'occasion qui nous est donné de présenter le club bien entendu, mais plus globalement de mettre en avant le FUTSAL, qui a sans doute été la discipline la plus touchée par les mesures sanitaires qui avaient été mises en place lors de la période COVID.

Mais gageons que tout cela soit derrière nous.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Dans le Rhône, le FUTSAL est représenté par 79 Clubs, soit des clubs 100 % Futsal soit des sections intégrées dans une structure foot, ce qui représente plus de 1500 joueurs licenciés ; ce qui place le district du Rhône comme le plus important de France.

La ligue Auvergne Rhône Alpes joue également un rôle important étant la 4e ligue de France ayant le plus de licenciés Futsal.

Concernant le FSCA, notre Club a vu le jour il y a plus de 20 ans, en 1999 exactement. A l'époque un certain nombre de jeunes sévériens venaient uniquement compléter les effectifs des sapeurs-pompiers qui avaient décidé de s'entraîner tous les vendredis soir.

On parlait de FOOT EN SALLE.

Très rapidement il y eut plus de jeunes sévériens que de pompiers... Dans la foulée, les statuts ont été déposés et le club a été créé sous le nom de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES et l'aventure FSCA a commencé. J'étais à l'époque vice-président.

Aujourd'hui le FSCA c'est près de 200 licenciés.

C'est du Futsal dans toutes les catégories d'âges à savoir :

- 1 section Baby Futsal pour les 4/ 6 ans
- 1 équipe U7
- 2 équipes U9
- 2 équipes U11
- 2 équipes U13
- 2 équipes U15
- 1 équipe U18
- 3 équipes Seniors dont l'équipe fanion qui évolue en régionale 2
- 1 équipe Loisirs
- 1 Section Féminine Seniors



Sur la partie académie, nous avons également obtenu l'agrément « LABEL JEUNES niveau ELITE ».

Chaque catégorie est encadrée par un éducateur diplômé, et nous avons réussi à créer et financer un emploi à plein temps permettant le bon fonctionnement entre toutes les équipes.

LE FSCA c'est aussi une organisation d'une quinzaine d'événements sur une saison dont des stages à chaque période de vacances scolaires.

Tout cela est parfois fragile ou nous dépendons comme beaucoup d'entre vous, de bénévoles et d'une certaine passion qui nous prend du temps et une énergie non négligeable, mais je crois que l'on peut dire humblement que le FSCA a passé le cap de la simple Start up Futsal.

En ce sens, je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont jusque-là contribuées de près ou de loin à l'aventure FSCA, toujours dans les mêmes valeurs depuis 1999 : Esprit d'équipe, Partage, Plaisir et Progression.

Je vous remercie de votre écoute et bienvenue à Civrieux. »

Madame Marie Pierre TEYSSIER, Maire de CIVRIEUX D'AZERGUES

« Monsieur le Président du District de Lyon et du Rhône,
Mesdames et Messieurs les représentants et dirigeants de Club,
Monsieur le Président du FSCA,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

J'ai beaucoup de plaisir à vous accueillir aujourd'hui sur notre commune de Civrieux d'Azergues.

Un village que bon nombre d'entre vous ne connaissait sûrement pas encore.

Civrieux d'Azergues avec ses 1560 âmes fait partie de la Communauté de Communes Beaujolais Pierre Dorées. Malgré sa petite taille, notre commune est riche d'un milieu associatif très dynamique et surtout d'une activité économique prospère avec des entreprises de grande renommée, sources de richesse et surtout de nombreux emplois pour tout notre territoire.

Comme vous le constatez aujourd'hui, nous avons la chance de vous accueillir dans une infrastructure de qualité. En effet, la salle dans laquelle nous nous trouvons a fait l'objet d'une réhabilitation en profondeur.

Cette salle communale ne répondait plus depuis plusieurs années aux besoins de ses utilisateurs et aux exigences des Fédérations. C'est pourquoi notre équipe municipale a fait le choix de lancer cette rénovation. Nous avons travaillé avec les associations utilisatrices pour bâtir un cahier des charges précis et très exigeant.

Après plusieurs mois de travaux, dans un contexte sanitaire extrêmement complexe, nous avons pu mettre à disposition de nos associations sportives depuis quelques semaines, ce nouvel outil qui fait l'unanimité tant au niveau architectural que pratique.

Cette réhabilitation est symbolisée par la prouesse technique d'une poutre béton de 35 mètres de long et 70 tonnes qui nous a donné l'opportunité de créer de véritables gradins capables d'accueillir pas moins de 250 spectateurs. Pour ceux qui connaissaient la salle avant les travaux, le changement a été impressionnant.

Cette performance a été remarquée très positivement par le jury des Trophées des Maires du Rhône organisés par le groupe Le Progrès. Aujourd'hui, je suis très fière de vous annoncer, en avant-première, que le Studio Gardoni, Architecte, et la municipalité de Civrieux d'Azergues, Maître d'Ouvrage, sont Lauréats du Trophée de la Réhabilitation qui nous sera décerné officiellement lundi prochain à l'Amphithéâtre Cité Salle 3000 à Lyon.

Parmi les associations utilisatrices de la salle des sports il y a bien entendu le FSCA, notre club de futsal. En janvier 2000, 3 jeunes étudiants, Baptiste Michon, Yannick Debarb et Julien Coitou ont déclaré en Préfecture, la création d'une nouvelle association : Le Foot en Salle de Civrieux d'Azergues. Joël Arandel, Président actuel les a rapidement rejoints. Ensemble, ils ont su saisir toutes les opportunités pour faire grandir ce club et lui donner la dimension que nous lui connaissons aujourd'hui.

En 2014, le gouvernement nous demandait d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires, et c'est naturellement que nous nous sommes tournés vers nos associations pour nous aider dans cette démarche en faveur des enfants de nos écoles. Le FSCA a très rapidement répondu présent et les petits sévériens ont ainsi pu découvrir avec joie ce sport qui leur permettait de se défouler et de canaliser une énergie débordante, ce qui n'était pas pour déplaire aux adultes. Aujourd'hui, même si le dispositif des TAP n'a pas perduré, un partenariat avec l'équipe enseignante permet toujours aux enfants de garder cette activité tant appréciée.

Bien d'autres projets en lien avec le milieu scolaire sont en cours de création et la municipalité est, bien entendu, ravie d'être associée à ces initiatives.

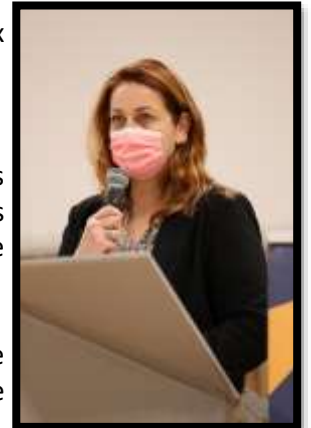
Le FSCA a été le premier utilisateur de cette salle, avant même son ouverture officielle, pour organiser son tournoi inter-entreprises qui a remporté un franc succès. Nous avons eu tous beaucoup de plaisir à nous retrouver et je salue l'équipe bénévole du club et son Président pour l'organisation qui s'est effectuée avec les règles très strictes du protocole sanitaire en vigueur.

Pour toutes ces raisons, je suis fière de vous accueillir aujourd'hui pour votre Assemblée Générale.

Je suis fière de notre club de futsal et de notre collaboration depuis toutes ces années.

Et enfin je remercie les élus et les agents municipaux avec qui je travaille au quotidien et qui font de l'excellent travail pour le bon fonctionnement de cet équipement très sollicité par nos associations.

Je vous remercie tous pour ce que vous faites pour le sport et vous souhaite une excellente Assemblée Générale. »





Madame Pascale BAY, Conseillère Départementale

« Monsieur le Président du District, cher Arsène,
Monsieur le Président de FOOT SALLE CIVRIEUX, Joël,
Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres de la Ligue,
Mesdames et Messieurs les Dirigeants,
Mesdames et Messieurs les entraîneurs,
Mesdames et Messieurs les bénévoles,

C'est avec plaisir que je suis aujourd'hui avec vous en ma qualité de représentante de Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental du Rhône et surtout en tant que Conseillère Départementale du Canton d'ANSE.



La place du sport est importante dans notre société. C'est l'occasion pour moi de rappeler combien le sport véhicule des valeurs primordiales et combien le Département du Rhône a toujours été très attaché à ces valeurs spécifiques.

Le Rhône est un Département qui aime le sport et qui compte un grand nombre de Clubs et de sportifs de tous les âges et de tous les niveaux. Le Football dans le Rhône c'est 24 800 licenciés et 154 Clubs. Mais il n'y a pas que des sportifs. Il y a tous ceux qui font vivre le sport au quotidien, qu'ils soient Dirigeants, entraîneurs ou bénévoles. Ce Comité est le plus représenté dans le Rhône. C'est aussi un des plus importants Districts de France. Le District de Lyon et du Rhône de Football a été le premier Comité à signer une convention triennale avec le Département du Rhône. Cette convention comporte cinq grands axes : les actions de formations destinées aux responsables d'équipes pour l'encadrement des jeunes joueurs, la formation des Arbitres, le suivi des joueuses et des joueurs à travers des rassemblements en vue de sélections, le développement du Football Féminin et enfin, un point qui est très important, la sécurité et la prévention des actes d'incivilités sur le terrain et autour du terrain. La convention prévoyait une subvention de 18 000 € pendant trois ans, c'est-à-dire 2018, 2019 et 2020. Pour 2021 la subvention de 18 000 € a été votée lors de la séance du 8 octobre et pour 2022 nous espérons bien que le Département resignera une nouvelle convention avec le District.

Pour la saison 2020/2021, le Département a également soutenu le Football avec l'opération « Jeux de maillots » et 40 Clubs en ont bénéficiée. Le Département a soutenu également deux Clubs de niveau National, le FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS et HAUTS LYONNAIS FOOTBALL et trois sections sportives Football dans les collèges du Rhône. Vous le voyez, malgré cette crise sanitaire, notre volonté au Département a été de continuer à aider les Clubs et de maintenir le niveau des subventions.

Je remercie Bruno MERCIER, Directeur du service des Sports du Département et Angélique CHEVALIER, coordinatrice des Sports, car si le sport fonctionne si bien dans le Rhône, si le Foot fonctionne si bien c'est grâce à eux. Merci Bruno et Angélique pour tout le travail que vous faites.

Je terminerais en faisant un clin d'œil à mes deux anciens collègues de CHAZAY, Arsène et Charles.

Je retiendrais tout de même que le Président a dit que la salle des sports était plus belle que celle de CHAZAY, on va faire avec, ce n'est pas très gentil pour CHAZAY.

Je vous souhaite une très belle Assemblée Générale. »

Arsène MEYER remet à Madame le Maire, Madame l'Adjointe et au Président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale, ainsi qu'à Madame Pascale BAY.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire



Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Cher Amis,

Comme je l'ai déjà dit, cette AG a lieu à CIVRIEUX D'AZERGUES non pas parce que j'habite la commune voisine mais, tout simplement parce que la ville de DECINES s'est désistée car la salle appelée salle du TOBOGAN n'était pas disponible. Heureusement, le club Futsal de CIVRIEUX nous a écrit le même jour pour nous proposer l'organisation d'une AG dans la magnifique salle de la Commune.

C'était une belle opportunité pour nous, ce pour plusieurs raisons :

- D'abord, parce que cette salle se prête parfaitement à notre cahier des charges
- Ensuite, parce que le Club support est un Club de Futsal et que nous n'avons jamais organisé une AG avec un Club spécialisé dans cette pratique.
- Puis, parce que le Futsal a été le Foot le plus touché par le covid-19, il était de bon goût de mettre en lumière cette pratique par la tenue de ce rendez-vous annuel.

Mes collègues du Comité Directeur et moi-même sommes très fiers d'être ici aujourd'hui car c'est la preuve de notre attachement à tous les Football.

Vous le savez depuis longtemps, notre Assemblée d'hiver est principalement destinée à vous présenter les comptes de notre exercices comptables. Mais bien sûr, nous profitons de ce rassemblement pour vous donner au maximum d'information :

- Des informations financières
- La situation de notre plan FAR (Fonds d'Aide à la Reprise)
- Des nouveautés sur l'organisation de notre District
- Des aides juridiques que nous pouvons vous donner
- Des explications sur l'évolution sanitaire et sociale
- De définir avec vous le calendrier de développement des nouvelles pratiques de Football
- De connaître le plan Futsal, Foot Féminin et Foot Adapté que nous soutenons sur cette mandature.
- ...

J'y reviendrai en détail tout à l'heure...

En attendant, je souhaite vous raconter ce qui m'arrive quand je pense au Football. En effet, mes petites filles viennent régulièrement passer les week-ends chez moi, elles ont 11 et 10 ans, elles aiment le Football. J'aime prendre mon petit déjeuner avec elles, et nous jouons au jeu du « rêve »,...

Je suis sûr que vous ne connaissez pas !

En effet, dès qu'elles me rejoignent au petit déjeuner, je leurs demande « alors de quoi vous avez rêvé cette nuit ». Il va de soi qu'elles m'expliquent leurs rêves, pour être honnête elles rêvent souvent que le grand père leurs fait des cadeaux ! si vous voyez ce que je veux dire !

Bien entendu, j'ai droit à la même question à laquelle ce matin j'ai répondu :

« Eh bien moi, j'ai rêvé que :

- Tous les Présidents de Clubs sont venus à mes AG de District
- Mieux encore que tous les Présidents sont venus aux AG de Groupement
- Ou bien que tous les Présidents ont lu tous les PV, note internet que j'écris, et mail adressé sur la boîte mail du Club...

Mes petites filles qui n'en ratent pas une, me rétorquent « alors là vraiment tu rêves ! »

En effet comment expliquer 50 % d'absence aux AG de Groupement, imaginez une équipe de 15 joueurs avec 7



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

absents ! Je ne décolère pas ! Et il ne faut pas oublier que lorsque nous préparons une AG, c'est un travail de fond, tant pour les salariés que pour les membres bénévoles du District. Il y a des informations extrêmement importantes qui sont données, par exemple, le Pass Sanitaires, le Fond d'Aide à la Reprise, le Football d'Animation...

Mais aujourd'hui vous êtes là dans cette salle avec moi et j'espère qu'il n'y a pas trop d'absents, car comme l'a décidé le Comité Directeur il n'y aura aucune excuse possible, et ceux qui auraient la bonne idée de partir avant la fin en seront pour leurs frais !! Le gendarme Bernard BOISSET, Vice-président de notre District veille au grain...

Traditionnellement, nous profitons de nos AG pour souligner les plus beaux parcours de coupe de France ou de Gambardella. Eh bien oui, cette saison est déjà un bon cru. Nous nous rappelons le très beau parcours de LIMONEST ST DIDIER DARDILLY en Coupe de France avant la pandémie battue de justesse par DIJON. Eh bien cette année nous avons plusieurs candidats aux exploits.

Tout d'abord l'ASVEL Club évoluant au niveau District et qui a su atteindre le 6^{ème} tour sorti par le FC VENISSIEUX. Ensuite les 8 clubs du Rhône qualifiés pour le 7^{ème} tour, dont 4 ont pu atteindre le 8^{ème} tour à savoir :

- L'AS MONTCHAT qui recevra SOCHAUX au stade VUILLERMET de LYON
- Le FC VENISSIEUX qui jouera contre MOULINS YZEURE sur le stade de VENISSIEUX
- La DUCHERE qui se déplacera à MULHOUSE
- Les HAUTS DU LYONNAIS qui recevront BOURGOIN JALLIEU à POMEYS

Je souhaite du fond du cœur que ces 4 Clubs se qualifient pour les 32^{ème} de finale car ils le méritent bien.

Pour la GAMBARDELLA nous avons encore 5 équipes qualifiées :

- L'AS ST PRIEST qui reçoit MIZERIEUX
- Le FC VILLEFRANCHE qui joue contre le FC VAULX EN VELIN
- Le FC VENISSIEUX qui se Déplace à RHONE CRUSSOL
- Et enfin la DUCHERE qui joue sa chance à DAVEZIEUX

Là aussi je leur souhaite de franchir le cap et atteindre le 1^{er} tour fédéral à savoir les 64^{ème} dont le tirage aura lieu jeudi 25 novembre à 12 h 00 à la Fédération Française de Football.

Pour ce qui est de la coupe de Lyon et du Rhône, nous avons voulu dépasser le frein de la pandémie et ainsi rattraper le retard occasionné. L'équipe de Bernard COURRIER a réussi ce pari, puisqu'au mois de septembre nous avons terminé toutes les coupes.

Je tiens à cette occasion à féliciter le FC GERLAND pour son magnifique parcours battu de peu par le FC VENISSIEUX.

Pour la Coupe du Centenaire gagnée par le FC GOAL devant SUD LYONNAIS.

De la belle victoire en Féminine de GENAS AZIEU devant SUD LYONNAIS également.

Des vainqueurs :

- En U15 : l'AS ST PRIEST devant l'OL
- En U17 : du FC VENISSIEUX devant le FC LYON
- En U20 : du FC SUD OUEST 69 devant SUD LYONNAIS
- Enfin en Vétérans : MENIVAL devant FEYZIN

Ensuite que pouvons-nous dire sur la situation financière du DLR.

Nous avons franchi le cap de la pandémie en réussissant à équilibrer nos comptes. En effet, l'année dernière lors de l'Assemblée de CHAZAY je vous annonçais un déficit d'environ 29 000 €. Cette année nous présentons un résultat positif de 24 000 € qui compense le déficit antérieur.

Nous avons pu réussir à atteindre cet équilibre grâce aux différentes aides de l'état, au soutien financier de la FFF, et à des économies d'échelle de notre District. N'oublions pas que, sur ces 2 années, nous avons accordé une aide de plus de 220 000 € à nos Clubs.

Cette aide financière vous permet cette saison d'être exonéré des frais d'engagements dans nos championnats et coupes. Le relevé n°1 que nous venons de vous envoyer détaille cette aide (vous retrouvez sur ces relevés, le montant des engagements et dans la ligne suivante l'aide du FAR qui annule ces engagements).





Je vous rappelle que nous avons pu vous aider grâce également à nos amis Mécènes et Sponsors qui ont largement alimenté le FAR (Fonds d'Aide à la reprise).

Pour ce qui est du budget à venir, nous l'avons construit sur une base de 51 000 licenciés. A priori, sauf catastrophe, nous devrions atteindre cet objectif sachant qu'à ce jour nous avons déjà 46 201 licenciés à date d'hier soir. Comme vous le savez, la Ligue a toujours un retard important dans la validation de licences, 5 000 concernant notre District, je m'en suis largement ému auprès du Président de la Ligue. Ce chiffre rajouté au 46 201 vous donne un total de 51 201. Donc très légèrement supérieur à l'objectif fixé. Au mois de septembre je n'y croyais pas mais on y est parvenu.

Si nous avons réussi cette performance, c'est grâce à vous, les Clubs. En effet, vous avez su accueillir tous les jeunes qui trépassaient d'impatience de reprendre la pratique sportive et du Football en particulier. Je tiens à vous remercier pour ce travail, à vous féliciter pour votre formidable capacité d'adaptation.

Certes, nous ne sommes pas encore sortis d'affaire, des variants du COVID trainent toujours devant notre porte, mais nous devons rester optimistes.

A ce propos, le bruit qui court, que le Pass Sanitaire n'est pas obligatoire chez les jeunes, est infondé. Il est toutefois exact que le Senat a réfléchi sur l'idée de supprimer ce Pass prétextant que ce document n'est pas demandé dans les écoles... mais pour le moment, rien n'a été levé et devant la rechute actuelle, j'ai du mal à imaginer que notre Gouvernement assouplisse les dispositifs qui sont en place.

Je vous rappelle que notre District a été très réactif en vous fournissant les fameux gilets « verts espoirs » à ne pas confondre avec le vert de l'ASSE...

Cet investissement nous a coûté un peu plus de 7 000 € mais vous a permis de gérer les différents contrôles. Ne relâchez pas la pression, car il me semble important que les pouvoirs publics voient le travail effectué par les Clubs pour endiguer ce virus. Les gilets permettent de montrer de visu votre organisation, et c'est le but recherché.

Je voudrai également m'attarder quelques instants sur le Dispositif Etoiles. J'ai été très agréablement surpris qu'il n'y ait aucun absent lors de la remise des chèques et des diplômes. Là, pour le coup, je ne rêvais pas...

Je rappelle que ce dispositif vous permet au-delà des récompenses de sauver une équipe qui pourrait descendre ou aider une équipe à monter au niveau supérieur. En effet, le dispositif sert à chiffrer le Fair-play que nous utilisons en fin de saison pour les classements. Pour participer au challenge Etoiles il suffit de remplir un questionnaire que nous vous adressons tous les deux ans et qui prend moins de 30 minutes de votre temps pour le remplissage... Ne pas participer à ce dispositif est d'une négligence que j'ai un peu de mal à comprendre.

Dans la deuxième partie de cette AG, après la pause fraîcheur, nous vous communiquerons plusieurs informations importantes. Surtout ne partez pas, vous pourriez le regretter, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis un rêveur !

Avec Yannis LEMCHEMA, notre correspondant juridique, nous vous parlerons des obligations des Clubs qui nous inquiètent de plus en plus. Je vous donnerais également quelques informations sur les relations que nous avons avec les Mairies, les Communautés de Communes ou avec des Femmes ou Hommes politiques. Ces relations sont extrêmement intéressantes et démontrent que les échanges ont changé et ne sont plus tout à fait les mêmes qu'il y a quelques années...

Je ne peux m'empêcher de vous parler de toutes les nouvelles pratiques de Football qui méritent que l'on s'y intéresse. Je fais allusion au Football en marchant, au Foot Golf, au Foot Net... Ce ne sont pas que des idées mais une évolution du monde moderne dans lequel nous sommes. Nous y attachons une importance capitale, au point d'avoir dédié une partie de notre équipe technique sur ce sujet, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Le Football Adapté, pour lequel nous avons créé une Commission gérée par José INZIRILLO et Evelyne MONTEIL. J'ai



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

assisté à une journée fantastique sur le site de GIVORS et croyez-moi, voir des enfants handicapés s'éclater en jouant au Football vous donne ou redonne une énergie que vous ne soupçonnez même pas. Je sais que plusieurs Clubs de notre District disposent maintenant d'une équipe Foot Adapté, j'ai envie de vous dire rejoignez-nous, vous ne le regretterez pas.

Enfin, je terminerai ce discours par l'objectif que j'ai fixé au Comité Directeur et à nos techniciens sur le développement du Football Féminin et du Futsal. Je reste convaincu, que nous ne sommes pas encore à la hauteur des enjeux dans ces deux pratiques. Pourtant Lydie DI RIENZO, Présidente de la Commission Féminine, Roland BROUAT, Président de la Commission Futsal ne sont pas économes de leurs efforts pour vous aider. Oui, il y a aujourd'hui des jeunes filles, qui sont à la porte de votre Club, elles veulent jouer au Football mais nous ne leur présentons aucune offre. Oui, il y a des jeunes passionnés par le Futsal qui souhaitent tenter leur chance... Je sais que vous n'êtes pas responsable de cette situation, c'est peut-être le District qui ne fait pas bien son travail. Toujours est-il que nous avons un manque et que nous allons le combler par une nouvelle offre complémentaire. Je n'ignore pas que vous manquez de bénévoles, de dirigeants et d'éducateurs, et que vous avez déjà du mal à satisfaire toutes les demandes qui se présentent à vous. Mais notre rôle de District est de vous aider, et c'est ce que nous allons réaliser dans les semaines à venir. Tout d'abord, en contactant les lycées, collèges et écoles. Ensuite en favorisant la formation d'éducateurs dédiés. Puis en mettant un budget sur la table pour consolider le tout.

Je tiens à remercier les membres de mon Comité Directeur, la centaine de bénévoles qui œuvrent dans nos Commissions, les Présidents de Groupement et leurs équipes qui font un travail exceptionnel, notre personnel qui est resté très motivé malgré les difficultés du confinement, nos prestataires extérieurs qui nous sont particulièrement dévoués.

Comme je le dit toujours, on ne fait rien seul, on ne peut faire qu'ensemble tous réunis.

Je vous remercie toutes et tous de m'avoir écouté en espérant que tout ce que je viens de vous dire ne soit pas un rêve !

Bonne saison à toutes et tous ! »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des voix convoquées : 2 122 soit 209 Clubs
- Total des voix présentes : 1 842 soit 165 Clubs

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 12/06/21 à COMMUNAY

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité

Approbation rapport moral 2020/2021

Rapport moral 2020/2021

La saison 2020/2021 s'annonçait plus prometteuse que la saison précédente et pourtant la COVID 19 en a décidé autrement en stoppant net nos compétitions fin octobre 2020. Juste 6 petites journées ont pu être organisées. L'arrêt anticipé des compétitions ne nous permet donc pas d'établir un bilan habituel des activités sportives.

Néanmoins nous avons la satisfaction d'avoir tout mis en œuvre pour garder le lien avec toutes les familles du football et voici à travers ce rapport les points marquants de cette saison.

Tout au long de cette période néfaste, les membres du Comité Directeur se sont réunis chaque mois par visioconférence ou en présentiel mais aussi avec certains salariés pour gérer au mieux cette situation inconfortable.





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Des « avis Covid » (8) ont été élaborés régulièrement par le Président Arsène Meyer et diffusés aux clubs pour maintenir le lien, rassurer, anticiper et faciliter la reprise.

Des réunions en visioconférence ont été organisées afin d'échanger avec les Clubs et apporter des réponses à leurs questions.

D'ailleurs, début mai, tous les clubs ont été contactés par messagerie pour répondre à un questionnaire leur demandant de se positionner dans le cas d'une éventuelle reprise en cette fin de saison.

A cette occasion, il a été décidé de faire jouer la Coupe de Lyon et du Rhône dans toutes les catégories, d'organiser les finales qui auraient dû se dérouler en juin 2020 et de reprendre progressivement en mettant en place des matchs amicaux.

Cette saison était prédestinée à être encore plus belle et festive avec le 100ème anniversaire de notre District, et pourtant nous avons été contraints d'annuler les célébrations prévues, nous avons néanmoins pu marquer cet événement à l'occasion des finales Coupes de Lyon et du Rhône seniors, renommées pour l'occasion Coupe du Centenaire qui se sont jouées en juin.

Le District a décidé également de créer 3 commissions (composées de toutes les familles du football départemental) pour organiser une future relance de nos activités footballistiques :

- Le FAR : Fond d'Aide à la Reprise. Il a pour vocation de trouver des fonds auprès d'entreprises ou d'institutions, pour venir en aide aux clubs qui en ont besoin pour la reprise. Au 30 juin 42 entreprises ont répondu présent ce qui a permis de récolter 42 000 €
- Commission de reprises d'activités foot d'animation
- Commission de reprises d'activités foot à 11

Ce fut aussi l'occasion de démontrer que la solidarité avec le football professionnel était de mise puisque l'Olympique Lyonnais a soutenu l'initiative à travers une grande exposition de maillots amateurs dans une tribune lors de la rencontre OL / LILLE du 25 avril ; L'opération a été un vrai succès car nos clubs ont joué le jeu.

Durant cette période, nous avons pu voir la naissance d'un club de sponsors au sein de notre district baptisé « CLUB DES 1 000 ». Ce club regroupe partenaires et mécènes. Les premiers fonds récoltés ont été versés dans le FAR.

Le Président Arsène Meyer a souhaité visiter les mairies comportant dans un premier temps plus de 20 000 habitants.

Ces rencontres ont permis de faire le lien entre clubs et collectivités et d'aborder les projets d'équipements, la communication entre villes, le DLR et les Clubs, la gestion des incivilités entre autres. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu les élections municipales et que nous avons à faire à de nouveaux interlocuteurs. Le Président souligne d'ailleurs que toutes les mairies visitées ont largement apprécié cette initiative.

La commission d'arbitrage a œuvré durant cette saison en gardant le lien avec ses arbitres. 10 réunions ont été organisées en Visio avec 2 sessions pour l'école d'arbitrage.

Nous avons profité de cette accalmie sportive pour effectuer des travaux au sein de notre district pour remettre ainsi en conformité la sécurité du bâtiment.

Les bureaux et salles de réunions ont été repeints, certains mobiliers changés, réfection du chauffage et mise en place de la climatisation. La terrasse a été repensée et sécurisée. Nous avons souhaité jouer la solidarité jusqu'au bout avec nos clubs puisque certains ont récupéré du mobilier pour équiper leurs clubs.

Enfin, un mot pour nos salariés qui ont connu une période difficile, mais néanmoins qui ont pu télétravailler pour assurer la continuité de l'activité de notre district.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Malgré la complexité de cette saison écoulée, et grâce au respect du protocole sanitaire et aux efforts de tous, nos compétitions ont pu enfin reprendre.

Vote de l'AG pour l'approbation du rapport moral 2020/2021 : approuvé à l'unanimité

Présentation des comptes du 01/07/20 au 30/06/21 – Messieurs Franck BALANDRAS et Patrick PINTI / Monsieur Olivier RUDLOFF (Expert-comptable)

« Mesdames, Messieurs, Bonjour à tous.

Notre Assemblée Générale de présentation des comptes annuels retrouve un air plus sympathique que celle de la saison passée. Nous étions à la veille d'un nouveau confinement pour cause de Covid-19. Et si on parle d'un rebond de ce virus à l'heure actuelle, la vaccination et la continuation des gestes barrières devraient nous éviter le pire. C'est du moins notre souhait, et nous y croyons fermement.



Vous savez déjà tout de nos comptes annuels puisque vous avez pris connaissance de ceux-ci dans le PV « Spécial Assemblée » du 08 novembre dernier, et nous tacherons donc d'être, simplement, le plus explicite possible dans nos commentaires, car les montants sont bien sûr très variables d'un exercice à l'autre.

D'autre part, nous précisons qu'aucune modification notoire de présentation comptable n'a été pratiquée. Notre Expert-Comptable pourra vous le confirmer quand il précisera certains points du bilan comme il le fait habituellement.

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prév. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Prestations	334 517	33,5%	506 611	41,7%	-33,97%	752 100
Groupements	0	0,0%	40 328	3,3%	-100,00%	49 000
Subventions	593 063	59,3%	531 134	43,8%	11,66%	513 000
Engagements	18 318	1,8%	55 345	4,6%	-66,90%	58 500
Produits divers	1	0,0%	1	0,0%	0,00%	5 000
Reprise provisions et transferts	53 771	5,4%	80 399	6,6%	-33,12%	0
TOTAL	999 670	100,0%	1 213 818	100,0%	-17,64%	1 377 600

C'est une baisse de nos ressources d'exploitation de plus de 214 000 € soit -17,64 % que nous subissons en raison des conséquences de la virulence du Covid-19, même si nous avons bénéficié du maintien des subventions habituelles, celles-ci étant consolidées par l'Aide de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité aux entreprises et associations touchées par les effets du Coronavirus.

Bien évidemment, notre prévisionnel ne pouvait être tenu et nous éviterons, pour chaque nature de charges ou de produits, de renouveler cette remarque qui reviendrait d'une façon systématique.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Frais de Personnel	350 904	38,2%	587 468	51,7%	-40,27%	715 700
Consommations	13 670	1,5%	27 289	2,4%	-49,91%	19 000
Groupements	2 613	0,3%	2 778	0,2%	-5,94%	12 000
Services extérieurs	148 562	16,2%	127 642	11,2%	16,39%	145 500
Autres services extérieurs	245 397	26,7%	313 760	27,6%	-21,79%	416 150
Impôts et taxes	16 478	1,8%	16 580	1,5%	-0,62%	17 250
Charges diverses	378	0,0%	0	0,0%		0
Dot. Amortissements/provisions	140 986	15,3%	61 726	5,4%	128,41%	56 000
TOTAL	918 988	100,0%	1 137 243	100,0%	-19,19%	1 381 600

Globalement, les charges d'exploitation baissent de plus de 218 000 € soit -19,19 %, une variation à peu près équivalente à celle des produits. Nous reviendrons sur le détail dans un instant, après avoir examiné le détail des produits.

LE DETAIL DES PRODUITS

Les prestations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Déplacements bénévoles (impôts)	37 169	11,1%	68 380	13,5%	-45,64%	80 000
Cotisations clubs	27 630	8,3%	29 430	5,8%	-6,12%	29 300
Frais de gestion clubs	20 750	6,2%	22 095	4,4%	-6,09%	23 000
Amendes disciplinaires	49 714	14,9%	188 446	37,2%	-73,62%	250 000
Autres amendes	15 542	4,6%	43 849	8,7%	-64,56%	94 800
Frais de procédure et d'appel	1 050	0,3%	5 320	1,1%	-80,26%	6 000
Réclamations	1 485	0,4%	6 845	1,4%	-78,31%	10 000
Annuaire du District	13 140	3,9%	14 026	2,8%	-6,32%	14 000
Partenariat et Mécénat	13 500	4,0%	14 402	2,8%	-6,26%	66 400
Sponsors Coupe de Lyon et du Rhône	25 268	7,6%	0	0,0%	NC	
FAR - Fonds d'Aide à la Reprise	64 317	19,2%	0	0,0%	NC	
Formations et stages	32 722	9,8%	69 742	13,8%	-53,08%	135 400
Arbitres	29 469	8,8%	39 347	7,8%	-25,10%	42 000
Tablettes	0	0,0%	480	0,1%	-100,00%	0
Com. Coupe de Lyon et du Rhône	447	0,1%	0	0,0%	NC	1 200
Mise à disposition du personnel	2 314	0,7%	4 250	0,8%	-45,55%	0
TOTAL	334 517	100,0%	506 612	100,0%	-33,97%	752 100

La catégorie des prestations représente, pour la majorité des postes, les contributions des clubs au District, soit les frais de cotisations, les amendes, les formations et stages. La baisse est de 172 095 €, soit -33,97 %. Les amendes se sont effondrées de 167 039 € soit près de 72 % en moins. En période normale, nous tablions sur près de 335 000 €, soit un déficit de près de 270 000 € (-80 %)

Les formations et stages ont également été fortement touchés avec une baisse de 53 %.

Par contre, les cotisations, les frais de gestion et l'annuaire, appelés en début de saison ont peu été touchés.

Enfin soulignons aussi que ces recettes ont été renforcées cette année par le partenariat avec les sponsors de la Coupe de Lyon et du Rhône seniors, compte tenu du nouvel accord de financement. Avant il y avait un partage du coût des maillots et récompenses entre les contributeurs, le District ne prenant donc qu'une part du coût total. Maintenant, le



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

District paie la totalité et les sponsors s'acquittent entre nos mains de leur quote-part respective. C'est donc cette partie qui est comptabilisée pour nos trois sponsors qui étaient le Crédit Agricole, Le Progrès et le Groupe Espace. De même, le FAR mis en place pour aider les clubs à la reprise des compétitions après la crise du Covid-19 a permis de dégager 64 317 € dont tous les clubs, à l'exception de quelques clubs qui ont renoncé à l'aide, mais il s'agit de clubs de niveau national, bénéficieront, notamment de la gratuité des frais d'engagements de la saison 2021-2022. Le différentiel dont nous parlions de 172 095 € aurait été de 261 680 € sans ces recettes.

Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Beaujolais	0		7 604	18,9%	-100,00%	9 000
Brévenne	0		6 994	17,3%	-100,00%	10 300
Saône Métropole	0		8 909	22,1%	-100,00%	10 200
Lyon Métropole	0		8 202	20,3%	-100,00%	10 000
Vallée du Rhône	0		8 619	21,4%	-100,00%	9 500
TOTAL	0		40 328	100,0%	-100,00%	49 000

Le type même d'une catégorie de produits dont la pandémie a décimé à 100 % les recettes attendues d'une saison, soit plus de 40 000 € de manque à gagner et donc à compenser par ailleurs.

Les subventions et aides de fonctionnement :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Subvention annuelle L'AuRAFoot	122 222	20,6%	136 834	25,8%	-10,68%	127 000
Subvention compl. L'AuRAFoot	0	0,0%	0	0,0%		0
Subv. FFF / Bons de formation	19 044	3,2%	25 884	4,9%	-26,43%	21 000
Subv. FFF / Contrat d'objectifs	119 445	20,1%	119 445	22,5%	0,00%	120 000
Subv. Fonctionnement général	179 069	30,2%	175 971	33,1%	1,76%	165 000
Subv. Agence Nationale du Sport	36 000	6,1%	34 000	6,4%	5,88%	34 000
Subv. Départ. Rhône + Métropole Lyon	40 000	6,7%	39 000	7,3%	2,56%	39 000
Fonds de Solidarité Covid-19	77 283	13,0%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	593 063	100,0%	531 134	100,0%	11,66%	506 000

En matière de subventions, les engagements pris par la FFF, la Ligue régionale et les organismes territoriaux ou de l'Etat ont été bien tenus. Nous avons reçu 515 780 € contre 531 134 € l'an dernier, la baisse étant justifiée par le nombre plus faible de licenciés pour une saison avortée dès son début.

Nous noterons l'aide de l'Etat de 77 283 € dédiée aux entreprises et associations touchées par la pandémie. Cette aide a été modifiée plusieurs fois et un suivi mensuel a été nécessaire avec plusieurs demandes de justifications de l'administration fiscale.

Les engagements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Clubs libres	13 333	72,8%	33 096	59,8%	-59,71%	33 600
Féminines	665	3,6%	3 465	6,3%	-80,81%	4 000
Foot Entreprise	252	1,4%	474	0,9%	-46,84%	800
Foot Loisirs	4 068	22,2%	8 298	15,0%	-50,98%	8 700
Futsal	0	0,0%	8 815	15,9%	-100,00%	9 400
Tournois	0	0,0%	1 197	2,2%	-100,00%	2 000
TOTAL	18 318	100,0%	55 345	100,0%	-66,90%	58 500



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Le nombre des licenciés a baissé d'environ 15 %, mais le coût des engagements facturés aux clubs a chuté de près de 67 % en raison de la décision de rembourser une part importante de ces frais d'engagements, soit un différentiel négatif de plus de 37 000 €.

Les reprises de provisions et les transferts de charges :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Reprises de provisions	50 085	93,1%	3 117	3,9%	NS	0
Transferts de charges	3 686	6,9%	77 282	96,1%	-95,23%	5 000
TOTAL	53 771	100,0%	80 399	100,0%	-33,12%	5 000

Les reprises de provisions concernent des dépenses ou charges décidées au cours des exercices précédentes et qui se sont débouclées au cours du dernier exercice. C'est le cas de la provision de 50 000 € prévue pour fêter le 100^{ème} anniversaire du District et qui n'a plus lieu d'être. Plus loin, vous verrez une dépense de 14 050 € à ce titre sur cet exercice, soit très inférieure à notre prévision initiale.

Les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale. Bien évidemment ces montants sont bien inférieurs à ceux constatés habituellement.

LE DETAIL DES CHARGES :

Les frais de personnel :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Rémunérations brutes	403 457	115,0%	397 049	67,6%	1,61%	460 000
Charges sociales et fiscales	45 047	12,8%	162 840	27,7%	-72,34%	245 700
Formation du personnel	8 370	2,4%	27 579	4,7%	-69,65%	10 000
Indemnités de chômage partiel	-105 970	-30,2%	0	0,0%	NC	0
TOTAL	350 904	100,0%	587 468	100,0%	-40,27%	715 700

Lors des confinements, nous avons décidé de maintenir 100 % des salaires de notre personnel, mais grâce aux remboursements du chômage partiel, de la réduction de la base des charges sociales et des formations du personnel, la charge nette n'est plus que de 350 904 € contre 587 468 € l'an dernier, en baisse de plus de 40 %.

Les consommations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Fournitures non stockées	10 389	76,0%	11 131	40,8%	-6,67%	11 000
Fournitures stockées	3 281	24,0%	16 158	59,2%	-79,69%	8 000
TOTAL	13 670	100,0%	27 289	100,0%	-49,91%	19 000

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF. Le courant électrique et le chauffage ont été maintenus, principalement en raison de la réalisation des travaux d'aménagement et pour permettre aux salariés et bénévoles présents d'exercer sereinement leurs missions.

Par contre les fournitures stockées, principalement les fournitures de bureau, ont naturellement ont été réduites en raison de l'arrêt des compétitions.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Beaujolais	281	10,8%	479	17,2%	-41,34%	2 000
Brévenne	739	28,3%	606	21,8%	21,95%	2 000
Saône Métropole	719	27,5%	590	21,2%	21,86%	2 000
Lyon Métropole	597	22,8%	543	19,5%	9,94%	2 000
Vallée du Rhône	277	10,6%	214	7,7%	29,44%	2 000
Autres dépenses des groupements	0	0,0%	346	12,5%	-100,00%	2 000
TOTAL	2 613	100,0%	2 778	100,0%	-5,94%	12 000

Comme au siège du District, les groupements ont continué à gérer leurs tâches au mieux de leurs possibilités et les charges comptabilisées sont essentiellement les coûts des téléphones utilisés.

Les services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Locations diverses	25 450	17,1%	23 679	18,6%	7,48%	21 000
Entretien et réparations	24 030	16,2%	13 860	10,9%	73,38%	12 000
Propreté locaux	14 182	9,5%	14 383	11,3%	-1,40%	18 500
Copropriété	0	0,0%	0	0,0%	0,00%	1 000
Maintenance informatique/bureautique	5 830	3,9%	4 127	3,2%	41,26%	4 000
Primes d'assurances	12 171	8,2%	12 226	9,6%	-0,45%	12 000
Honoraires divers	12 932	8,7%	13 233	10,4%	-2,27%	20 000
Honoraires commerciaux	20 637	13,9%	17 975	14,1%	14,81%	25 000
Honoraires conseils juridiques	2 400	1,6%	0	0,0%	NC	0
Affranchissements	11 543	7,8%	10 572	8,3%	9,18%	13 000
Téléphone	16 081	10,8%	12 776	10,0%	25,87%	14 000
Alarme	2 275	1,5%	2 383	1,9%	-4,53%	2 500
Services bancaires	1 031	0,7%	2 428	1,9%	-57,54%	2 500
TOTAL	148 562	100,0%	127 642	100,0%	16,39%	145 500

Nous constatons une augmentation des frais liés aux services extérieurs de près de 21 000 € justifiée notamment par les frais de peinture des locaux et des frais de maintenance de matériels mais aussi des frais de téléphone plus utilisés qu'en temps normal en raison des périodes de fermetures du District.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Les autres services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Dépenses diverses	10 621	4,3%	10 596	3,4%	0,24%	5 000
Subventions aux amicales	58	0,0%	829	0,3%	-93,00%	2 400
Récompenses et Fair-Play	3 745	1,5%	3 009	1,0%	24,46%	14 000
Dispositif étoiles	9 750	4,0%	58	0,0%	NC	2 000
Annuaire du District	10 440	4,3%	13 056	4,2%	-20,04%	11 000
Dons	400	0,2%	0	0,0%	NC	500
Déplacements impôts (impôts)	37 169	15,1%	68 380	21,8%	-45,64%	80 000
Indemnités primes d'éloignement	3 840	1,6%	4 000	1,3%	-4,00%	0
Anniversaire "100 ans du District"	14 050	5,7%	20 893	6,7%	-32,75%	0
FAR - Fonds d'Aide à la Reprise	11 882	4,8%	0	NC	NC	0
Remb frais convocations/délégations	0	0,0%	0	0,0%		500
Frais de missions	4 168	1,7%	7 369	2,3%	-43,44%	7 000
Frais de réceptions	18 298	7,5%	17 800	5,7%	2,80%	15 000
Déplacements du personnel	4 879	2,0%	7 073	2,3%	-31,02%	18 700
AG de Ligue	-270	-0,1%	0	0,0%		500
ANPDF / LFA / AE2F	749	0,3%	1 765	0,6%	-57,56%	2 000
Frais de délégations	6 335	2,6%	9 725	3,1%	-34,86%	6 000
Frais observateurs arbitres	0	0,0%	0	0,0%	0,00%	500
Coupe DLR Seniors	49 766	20,3%	11 537	3,7%	331,36%	35 400
Commissions diverses	4 185	1,7%	8 002	2,6%	-47,70%	27 000
Commission de l'arbitrage	14 030	5,7%	42 285	13,5%	-66,82%	47 500
Commission technique	5 873	2,4%	20 627	6,6%	-71,53%	25 500
Formations et stages	15 005	6,1%	38 877	-61,4%	-61,40%	77 650
Journée Nationale des Débutants	0	0,0%	0	0,0%		0
Sections sportives	17 455	7,1%	25 139	8,0%	-30,57%	29 500
Labellisation / PAC / PEF	1 772	0,7%	98	0,0%	NC	3 500
Actions USEP	1 196	0,5%	107	0,0%	NC	1 500
Commission médicale	0	0,0%	2 535	0,8%	NC	3 500
TOTAL	245 397	100,0%	313 760	87,6%	-21,79%	416 150

Ces dépenses liées à la pratique du football sont en baisse de près de 22 %, 245 397 € contre 313 760 € l'an dernier. Toutefois nous noterons le maintien de certaines charges comme les dépenses diverses qui concernent une multitude de petites dépenses qui vont des fleurs lors de certains événements au petit matériel en passant par les produits sanitaires anti-Covid-19, ces derniers représentant à eux seuls 34 % des dépenses diverses. Le dispositif étoiles récompense les clubs tous les deux ans, d'où une variation conséquente d'une saison à l'autre. D'autre part, concernant le Fonds d'Aide à la Reprise, le FAR, initié cette année pour vous venir en aide à la suite d'une longue période de confinement, le District a pris en charge les frais d'arbitrage et de délégations pour un montant de 11 882 € à la reprise des compétitions. Enfin la Coupe de Lyon et du Rhône de Football comprend à partir de cette année la totalité du prix des maillots et des récompenses



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Les impôts et taxes :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Taxe foncière	16 478	100,0%	16 580	100,0%	-0,62%	17 250
Autres impôts et taxes	0	0,0%	0	0,0%		0
TOTAL	16 478	100,0%	16 580	100,0%	-0,62%	17 250

La taxe foncière reste stable aux alentours de 16 500 €. On ne peut que s'en féliciter.

Les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Dotations aux amortissements	59 086	41,9%	48 366	78,4%	22,16%	56 000
Dotations aux provisions	81 900	58,1%	13 359	21,6%	513,07%	0
TOTAL	140 986	100,0%	61 725	100,0%	128,41%	56 000

Concernant la dotation annuelle aux comptes d'amortissements, et après tous les travaux d'agencements et de réhabilitation de nos locaux après 25 ans d'usage, il est normal que l'annuité augmente et varie de plus de 22 % par rapport à l'an dernier.

Quant à la dotation aux comptes de provisions nous trouvons une provision de 7 426 € pour dépréciation des créances sur les clubs, une provision consistant en l'abondement du District de 25 782 € destinée au FAR en complément des dons du mécénat initié au moment de la reprise des compétitions et enfin, une provision décidée en fin d'exercice de 48 692 €, soit 1 € d'aide du District pour chaque licence fédérale enregistrée par LAuRAFoot.

LES RESULTATS :

Le résultat de fonctionnement, le résultat courant et le résultat net comptable :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2020-2021
	2020-2021	%	2019-2020	%		
Ressources de fonctionnement	999 670		1 213 818		-17,64%	1 377 600
Charges de fonctionnement	-918 988		-1 137 243		-19,19%	1 381 600
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	80 682	8,1%	76 575	6,3%	5,36%	-4 000
Produits financiers	316		996		-68,27%	4 000
RESULTAT COURANT	80 998	8,1%	77 571	6,4%	4,42%	0
Reprise subventions investissements	7 451		7 451		0,00%	
Produits exceptionnels	155		9 164		-98,31%	
Charges exceptionnelles	-64 452		-123 354		-47,75%	
RESULTAT NET COMPTABLE	24 152	2,4%	-29 168	-2,4%	-182,80%	0

Avec une baisse d'activité notoire par rapport à un exercice 2019-2020 déjà très touché par le Covid-19, nous parvenons à dégager un résultat de fonctionnement supérieur de 5,36 %. Les produits financiers sont symboliques et nous avons prévu de conserver notre trésorerie disponible et dans le meilleur état possible.

La reprise des subventions d'investissements concerne l'amortissement des subventions obtenues lors de la construction de notre siège social et l'acquisition d'un minibus.

Enfin, les charges exceptionnelles sont principalement liées aux opérations dédiées au Fonds d'Aide à la Reprise, le FAR, par le District et notamment la gratuité des frais d'engagements des équipes aux compétitions 2021-2022.

Ainsi, et sans aide financière de la FFF, comme ce fut le cas l'an dernier, nous avons rempli notre rôle auprès de vous, et ceci sans mettre en cause le bon équilibre financier des années précédentes et en comblant une grande partie du déficit de l'an dernier.



EN CONCLUSION :

Grace à l'obtention identique des subventions et la perception, à partir de novembre 2020 du Fonds de Solidarité mis en place par l'Etat, et ce « quoi qu'il n'en coûte », nous avons pu faire face à la pandémie du Covid-19.

L'initiative d'accompagner la reprise des compétitions dans les meilleures conditions nous a conduit à la création du FAR, Fonds d'Aide à la Reprise et nous avons engagé une campagne de recherche de mécènes que nous avons senti particulièrement mobilisés pour cette opération. Bien sûr, une bonne partie des donateurs en numéraire et certains en nature venaient de la sphère du monde du football, tels que dirigeants de grands et petits clubs, anciens footballeurs, etc...

Cette initiative doublée d'un investissement exceptionnel de certains membres de commissions et du Comité Directeur tout au long de la saison pour accompagner les travaux d'entretien et de rénovation et la période de la reprise resteront un souvenir marquant de ces deux saisons sportivement gâchées.

Nous avons connu une période que nous ne souhaitons pas retrouver, même si le virus Covid-19 mute ou se réveille durant les hivers prochains. On nous prédit d'ailleurs une cinquième vague de contamination pour bientôt. Mais sachons que la meilleure protection possible reste la vaccination, en espérant que les adversaires aux vaccins déjà existants notamment avec la technique de l'ARN messenger, sauront être moins craintifs pour eux et plus citoyens vis-à-vis des autres, quand SANOFI sortira son vaccin conçu de façon plus traditionnelle.

C'est pourquoi nous vous souhaitons une bonne saison 2021-2022.

Merci à tous de votre attention. »

Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable

Total du bilan : 1 909 490 € Résultat : Excédent de 24 152 €

ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ; Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.



Pour l'accomplissement de sa mission, l'association reçoit des subventions et dispose de revenus complémentaires (cotisations, amendes, formation...).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles de règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices



et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

La crise sanitaire liée au Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ont eu un impact significatif sur les comptes au 30 juin 2021 qui se traduisent par une baisse des recettes consécutivement à l'arrêt des compétitions (avec notamment un recul des encaissements au titre des amendes, une baisse des revenus de formation...), et à l'inverse par une diminution ou le report des certaines dépenses (comme les festivités liées à l'anniversaire des 100 ans du District du Rhône) et par l'indemnisation du chômage partiel, à la perception du fonds de solidarité et des aides URSSAF.

Eu égard à la situation de l'association (situation de trésorerie très saine et budget à l'équilibre) à la date de l'arrêté des comptes, celle-ci estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Le district a perçu les aides suivantes :

- Allocation de chômage partiel : 105 969 €
- Exonération de charges sociales : 32 432 €
- L'aide au paiement URSSAF : 27 255 €
- Fonds de solidarité DGFIP : 77 283 €

Le fond d'aide à la reprise : 64 318 €

Le District du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'aide au club intitulé Fonds d'Aide à la Reprise (FAR). Pour financer cette aide, le District a fait appel au Mécénat. Il a reçu 55 518 € et recevra prochainement 8 800 €

25 782 € (Compte 158110)

Le District du Rhône a décidé d'augmenter le FAR. Une provision a été créée.

L'aide 1 € par licence (Fonds d'Aide aux Clubs) : 48 692 € (Compte 158120)

Le District du Rhône a acté lors d'un conseil d'administration, le versement d'une aide au club intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est destinée à devenir pérenne.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

ACTIF

NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes.

Logiciels : 1 an

Matériel et outillage : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Agencement : entre 5 et 10 ans



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur l'ensemble des immobilisations. Pour cet exercice, il est de 59 086 €.

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs qu'il a fait construire en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an. Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans pour se terminer en 2060 avec un loyer fixé à l'euro symbolique.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus.

Au total, le poste « **subvention d'investissement** » s'élève à 65 910 € au 30/06/2021 en valeur nette (subvention totale : 170.650 € / quote-part de subvention rapportée au résultat : 104.740 €).

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2020-2021, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 9 909 €.

La gestion de la **trésorerie** : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 316 € de produits financiers.

Le poste **provision pour risques et charges** présente un solde de 97 089 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 16 615 € concernant les engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 0.82 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).

Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle.

- Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.

- Une provision pour le Fonds d'Aide à la Reprise (FAR) de 25 782.50 €

- Une provision pour le Fonds d'Aide aux Clubs (FAC) 1 € par licence de 48 692 €

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction + Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 13.

Le poste **fonds associatif avec droit de reprise** a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce compte.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE

Dotations aux provisions (Compte #681500) : 81 900 €

- Provision dépréciation créances clubs : 7 426 €
- Provision pour Fonds d'Aide à la Reprise (FAR) : 25 782 €
- Provision pour l'aide 1€ par licence (FAC) : 48 692 €

Reprise de provisions (Compte #781500) : 50 085 €

- Engagement retraite : 85 €
- Anniversaire 100 ans du District : 50 000 €

NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Fournisseurs : factures non parvenues : 47 438 €

Fournisseurs : avoirs non parvenues : 0 €

Clubs : factures à établir : 6 856 €

Congés payés dus : 31 361 €

Personnel-autres charges à payer : 22 360 €

Org.soc.autr.ch. à payer : 19 831 €

État autres ch. à payer : 10 311 €

Etat produit à recevoir : 50 254 €

Produits constatés d'avance 0 €

Crédit débit divers charges à payer : 69 306 €

Crédit débit divers produits à recevoir : 212 701 € (Subventions à recevoir)

Charges constatées d'avance : 4 621 €

REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits de fonctionnement ont diminué de 18 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont diminué de 19 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un excédent de 80 682 €.

Pour obtenir le résultat final de + 24 152 € (excédent), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Composition du résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants :

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 3 640 €
- Divers rompus : 155 €

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants:

- Perte sur créance irrécouvrable : 135 €
- Fonds d'aide à la Reprise (FAR) : 64 318 €

REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 37 169 € sur l'exercice 2020/2021.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Compte rendu du Commissaire aux Comptes, Roger NOVEL

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.

Approbation des comptes annuels 2020/2021

Vote pour l'approbation des comptes : approuvé à l'unanimité

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

Affectation du résultat au fond associatif du District

Vote pour l'affectation du résultat au fond associatif : approuvé à l'unanimité



Proposition de tarifs pour 2022/2023 (suite réunion Clubs)

Projet nouveaux tarifs définis par la Commission paritaire composée de Présidents de Clubs et membres du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2021/2022	Proposition
CLUBS			
COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)			
	Club de moins de 100 licenciés	70,00	70,00
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00	80,00
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00	130,00
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00	250,00
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00	500,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	70,00	60,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	95,00	105,00
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	800 + 200*
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	400 + 100*
ANNUAIRES			
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	56,00	55,00
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	41,00	40,00
	Annuaire supplémentaire	25,00	25,00
ENGAGEMENTS			
	Championnats		
	Seniors D1/D2	47,00	50,00
	Seniors Autres séries	38,00	35,00
	Jeunes D1/D2	17,00	20,00
	Jeunes Autres séries	15,00	10,00
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	33,00	35,00
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	16,00	15,00
	Féminines Jeunes à 8	14,00	
	U13 et U13F	12,00	10,00
	U11 et U11F	11,00	10,00
	U7/U9	7,00	5,00
	Foot Loisirs à 11	37,00	35,00
	Foot Loisirs à 8	18,00	35,00
	Foot Entreprise à 11	37,00	35,00
	Foot Entreprise à 8	18,00	35,00
	Futsal D1/D2	47,00	50,00
	Futsal Autres séries	38,00	35,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00	15,00
	Pratique Jeunes Futsal U13	12,00	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U11	11,00	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	7,00	5,00
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00	10,00
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUIT	GRATUIT
	Coupes		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	45,00	50,00
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	45,00	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	28,00	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	23,00	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	19,00	25,00
	Coupe de Groupement U13	15,00	15,00
	Coupe VIAL (Féminine)	35,00	50,00
	Coupe Loisirs	45,00	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	45,00	50,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2021/2022	Proposition
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	28,00	25,00
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	42,00	50,00
	Coupe Foot Entreprise à 8	28,00	25,00
FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €) 100 €	47,00	50,00
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €) 120 €	82,00	80,00
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	165,00	160,00
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	335,00	320,00
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	165,00	160,00
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	335,00	320,00
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00	500,00
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	335,00	
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	500,00	
	Coupes (District et Groupement)		
1) Seniors/Vétérans/	16ème de finale et tours précédents	47,00	50,00
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	56,00	80,00
	1/4 de finale	90,00	100,00
	1/2 finale	178,00	200,00
	Finale	390,00	400,00
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	47,00	50,00
	1/4 de finale	56,00	80,00
	1/2 finale	90,00	100,00
	Finale	206,00	200,00
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	47,00	50,00
	1/2 finale	72,00	80,00
	Finale	206,00	200,00
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	47,00	50,00
	Forfait 1/2 finale et finale	90,00	100,00
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		
	Carton blanc	GRATUIT	GRATUIT
	1er avertissement	9,00	10,00
	2ème avertissement	13,00	10,00
	3ème avertissement (match ferme)	41,00	50,00
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	41,00	50,00
	Récidive	62,00	60,00
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	52,00	60,00
	Récidive	75,00	75,00
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00	75,00
	Récidive	100,00	100,00
	Hors match	75,00	75,00
	Récidive	100,00	100,00
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	9,00	10,00
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	63,00	60,00
	Récidive	88,00	100,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2021/2022	Proposition
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		
	1er incident	258,00	250,00
	2ème incident	500,00	500,00
	3ème incident	865,00	1000,00
d) Foot à effectif réduit	1er incident	86,00	90,00
	2ème incident	170,00	170,00
	3ème incident	300,00	300,00
ADMINISTRATIF			
AMENDES			
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	124,00	120,00
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	93,00	90,00
	Non retour de documents administratifs	82,00	80,00
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	180,00	150,00
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs		
	1ère année	31,00	30,00
	2ème année	62,00	60,00
	3ème année	93,00	100,00
	4ème année et plus	124,00	150,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	13,00	15,00
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	22,00	20,00
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00	45,00
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	51,00	50,00
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00 (forfait)	70,00
	Participation d'un joueur suspendu à un match	72,00	75,00
	Joueur non qualifié	62,00	60,00
	Mauvaise police de terrain, autres...	115,00	120,00
	Mauvaise tenue des supporters	125,00	120,00
	Match joué sur terrain non classé	57,00	50,00
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	8,00	10,00
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00	20,00
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	170,00	150,00
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	13,00	15,00
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00	20,00
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	7,00	10,00
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00	50,00
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00	50,00
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00	75,00
	Fausse identité	618,00	600,00
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entres les deux Clubs fautifs	464,00	500,00
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00	60,00
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00	20,00
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00	20,00
AMENDES GROUPEMENTS			
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre -> décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	4,00	5,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2021/2022	Proposition
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	21,00	20,00
	Forfait général Foot d'Animation	83,00	80,00
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00	50,00
	Mauvaise destination feuille de match	13,00	10,00
	Absence à AG de groupement	93,00	90,00
	Absence réunion Foot d'Animation	38,00	
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2,00	
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30,00	
TOURNOIS			
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	21,00	20,00
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	26,00	25,00
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT	GRATUIT
	Tournoi organisé sans homologation du District	150,00	150,00
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00	200,00
ARBITRES			
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	32,00	50,00
	Non envoi rapport suite à carton rouge	26,00	25,00
	Amende pour trop perçu	26,00	25,00
	Amende pour trop perçu - Récidive	41,00	40,00
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	93,00	100,00
	Absence match avec observateur	41,00	50,00
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	60,00	60,00
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	150,00	150,00
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	56,00	55,00
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35,00	35,00
EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS			
	CFF sans hébergement : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 85 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 285 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou Club : 115 €	170,00	170,00
	CFF avec hébergement : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 410 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou Club : 115 €	295,00	295,00
	Formations modulaires de 16 h (U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15 / Gardiens de but / Futsal / Module associatif) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 80 € Frais annexes : 34 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 114 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou Club : 44 €	70,00	70,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2021/2022	Proposition
Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 45 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou Club : 30 €		15,00	15,00
Inscription certification : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 57 € Participation du District de Lyon et du Rhône remboursée au stagiaire ou Club : 27 €		30,00	30,00
Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"		90,00	90,00
Formations CDIP		GRATUIT	GRATUIT
Formation juridique Club - 1 personne		50,00	50,00
Formation juridique Club - 2 personnes		80,00	80,00
BAREME KILOMETRIQUE			
Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)		0,400	0,400
Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)		0,400	0,400
Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)		0,400	0,400

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Vote pour l'approbation des tarifs 2022/2023 : approuvé à l'unanimité

Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)

Bernard COURRIER – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Serge GOURDAIN – Martine GRANOTTIER – Michel BLANCHARD – Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Mylène CHAUVOT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Eric GRAU – Saïd INTIDAM – Joseph INZIRILLO – Christophe MORCILLO – Christian NOVENT – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Patrick PINTI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Patrick NOYERIE – Charles CHERBLANC – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Gilbert BOUTEYRE – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre du tableau en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

Vote pour l'approbation de la liste des Délégués : approuvé à l'unanimité

Juridique : devoir de conformité des Clubs

Le Président Arsène MEYER présente Yanis LEMCHEMA, prestataire extérieur du District, juriste du Sport et également membre de la Commission de Discipline. Le District a pris en charge un budget pour régler ses factures suite aux missions effectuées pour le District et pour les Clubs si problèmes juridiques.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Yanis LEMCHEMA se présente et fait part aux Clubs qu'une aide juridique pour les Clubs a été initiée par le District pour faire de la prévention dans ce domaine. Une permanence juridique gratuite a donc été mise en place et aura lieu le mercredi après-midi. Il pourra recevoir les Clubs qui en feront la demande pour faire un point sur la conformité des statuts et AG du Club.



Relation Commune(s) / Club(s)

Le Président Arsène MEYER explique qu'il a rendu visite à toutes les mairies qui ont plus de 20 000 habitants, soit 18 au total. Le prochain objectif est de rencontrer les 9 Présidents des 9 Communautés de Communes.

Lors de ces rendez-vous nous avons fait un point sur tout ce qu'il est possible d'améliorer dans les relations entre les politiques et les sportifs. Il y a vraiment un autre langage dans les Mairies actuellement. Le Président a été très surpris par l'ouverture d'esprit et la façon dont les Mairies voient maintenant les Clubs. Les discours sont très positifs.

Le Président Arsène MEYER insiste sur le fait que les Clubs, les Mairies et le District doivent être complices et tous travailler dans le même sens.

Il demande aux Clubs de ne pas hésiter à revenir vers lui si un problème arrivait avec la Commune.

Modifications des textes et examen des vœux

Vœu n°1 - Commission Sportive et des Compétitions – vœu présenté par Bernard COURRIER

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 23 octobre 2021

Modification des Règlements Sportifs

Article 16 - Pénalités et sanctions	Article 16 - Pénalités et sanctions
...	...
8. Matches à huis clos	8. Matches à huis clos
	<i>La décision de faire jouer un match officiel à huis clos ne peut émaner que d'une commission du District, de son Comité Directeur ou de son Bureau.</i> <i>Un club n'a pas autorité pour imposer un match à huis clos.</i> <i>Dans le cas où une commune souhaite interdire l'accès du public lors d'un match officiel, cette décision devra être dûment motivée et adressée le plus tôt possible à la Commission SPORTIVE/COMPETITIONS pour étude.</i> <i>La commission donnera son accord écrit ou pourra, le cas échéant, imposer le déroulement de la rencontre sur un autre site homologué (terrain de repli.).</i>
Pour les matches à huis clos, le club visité devra régler les frais de délégués officiels. Chaque club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.	Pour les matches à huis clos, le club visité devra régler les frais de délégués officiels. Chaque club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.
...	...



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

*Vote pour la modification de l'Arbitre 16-8 Matchs à huis clos : approuvé à l'unanimité
Application immédiate*

Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play

Tirage au sort :

A – B – D – H – G – F – I – E – C

Informations diverses

Retour sur le vœu de CHAZAY posé à l'AG du 12/06/21 à COMMUNAY.



Eric GRAU rappelle le vœu de CHAZAY concernant les problèmes de mutation et surtout le nombre de mutations possibles. Afin de soumettre ce vœu en Ligue, une rencontre a été organisée avec la juriste et la responsable du service des Licences. Lors de cette réunion nous nous sommes aperçus que la FFF a, il y a quelques années, décidé d'augmenter le nombre de mutations. Donc le fait de proposer le vœu de CHAZAY en Ligue c'était revenir en arrière sauf que le monde a changé et que ça vaut quand même la peine d'aller jusqu'au bout. Pour le moment nous n'avons pas été plus loin. Lorsque nous penserons que tout est réuni pour le présenter nous le ferons.

Point sur le Fonds d'Aide à la Reprise (FAR)

Le Président Arsène MEYER fait un point sur le FAR. Les Clubs ont reçu le relevé de compte n°1 où les engagements ont été prélevés mais une ligne « Remboursement FAR » a été rajouté afin de rembourser tous les engagements. Sur l'ensemble des deux saisons « COVID » le Président rappelle aux Clubs que le District aura versé pas loin de 220 000 € aux Clubs

Licence Volontaire

Le Président Arsène MEYER rappelle ce qu'est une licence volontaire, nouvelle licence mise en place. Il s'agit d'une licence de Dirigeant mais qui ne peut être inscrit sur une feuille de match. Par exemple le responsable buvette, le responsable matériel du Club, un accompagnateur... Cette licence est moins chère qu'une licence Dirigeant classique et surtout elle permet aux Présidents de Club d'honorer toutes les personnes qui travaillent au sein de son Club et surtout de les assurer.

Nous comptons actuellement au District 5 700 licences Dirigeant et seulement 41 licences Volontaires, ce qui est tout à fait anormal.

Information Nouveaux Présidents

Bernard COURRIER va se charger de réunir les Présidents de Clubs nouvellement élus depuis 2 ans (juste avant le COVID) pour une réunion d'informations afin de leur faire découvrir le District. Une première session va être organisée dans les mois à venir sous forme conviviale pour donner envie aux Clubs de venir rencontrer le District.



Rappel FMI

Nous rencontrons beaucoup de soucis avec la FMI actuellement, malheureusement le District n'y est pour rien, le problème est souvent national. Par contre beaucoup de tablettes sont obsolètes. Si tel est le cas nous vous demandons de les changer rapidement. L'application fonctionne avec n'importe quelle tablette à l'exception des mini-tablettes.

Statut de l'Arbitrage

Le Président Arsène MEYER souhaite faire un point sur le Statut de l'Arbitrage car des modifications de ce statut vont être soumises à la prochaine Assemblée Fédérale. Il faut simplement retenir que nous risquons d'avoir un statut un



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

peu plus lourd au niveau R3 de Ligue et D1 de District, mais cela n'est pas encore voté. Il y a également une demande qui a été faite pour des Arbitres auxiliaires.

Composition des Commissions Disciplinaires - Rappel

Commission de Discipline

Président : Eric GRAU

Membre du Comité Directeur : Roger ANDRE

Membres représentant des Clubs et autres personnalités :

Bruno BENOIT – Guy CASELLES – Nourredine ERRACHIDI – Sabrina GEORGET – Yannis LEMCHEMA – André QUENEL – Loïc RIETMANN – Jean-Marie SANCHEZ – Lucien SINA

Instructeur : Robert PROST

Commission d'Appel Disciplinaire

Président : Christian NOVENT

Vice-président : Didier HAMON

Membres du CD : Annick DI STEFANO – Serge GOURDAIN – Alain RODRIGUEZ

Membres représentant les Clubs et autres personnalités :

Christian BIGEARD – Ivan Michel BLANC – Jean CHAMBOST – Jean Philippe KAPP – Gilles URBINATI

Montées / Descentes Présentées par Lakhdar TOUATI Président de la commission Compétition

PYRAMIDE NIVEAUX SENIORS (DLR)

(Hypothèse: 5 descentes de ligue)

Séniors D1

Poule A	Poule B
A1	B1
A2	B2
A3	B3
A4	B4
A5	B5
A6	B6
A7	B7
A8	B8
A9	B9
A10	B10
A11	B11
A12	B12
A13	B13
A14	B14

5 montées en LIGUE
Entre A3 et B3

Match de barrage

6 descentes par poule pour revenir
à poules de 12.

Séniors D1

TABLE

Début Saison	28
Descentes de R3	5
Montées vers R3	-5
Descentes vers D2	-12
Montées de D2	8
Garde sa place	0
Saison suivante	24

la limitation à 6 descentes par poule
en cas de poules de 14 équipes est respectée

Séniors D2

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
A1	B1	C1	D1
A2	B2	C2	D2
A3	B3	C3	D3
A4	B4	C4	D4
A5	B5	C5	D5
A6	B6	C6	D6
A7	B7	C7	D7
A8	B8	C8	D8
A9	B9	C9	D9
A10	B10	C10	D10
A11	B11	C11	D11
A12	B12	C12	D12

8 montées
2 premiers de poule

4 descentes par poule
(au lieu de 3) pour absorber
le supplément de descentes de D1

Séniors D2

TABLE

Début Saison	48
Descentes de D1	12
Montées vers D1	-8
Descentes vers D3	-16
Montées de D3	12
Garde sa place	0
Saison suivante	48

Séniors D3

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F
A1	B1	C1	D1	E1	F1
A2	B2	C2	D2	E2	F2
A3	B3	C3	D3	E3	F3
A4	B4	C4	D4	E4	F4
A5	B5	C5	D5	E5	F5
A6	B6	C6	D6	E6	F6
A7	B7	C7	D7	E7	F7
A8	B8	C8	D8	E8	F8
A9	B9	C9	D9	E9	F9
A10	B10	C10	D10	E10	F10
A11	B11	C11	D11	E11	F11
A12	B12	C12	D12 (FG)	E12	F12

Séniors D3

TABLE

Début Saison	72
Descentes de D2	16
Montées vers D2	-12
Descentes vers D4	-22
Montées de D4	18
Garde sa place	0
Saison suivante	72

Au niveau du rang '9', le classement pour les descentes
se fait au fair play
(Les 2 meilleures équipes se maintiennent)



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Séniors D4

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F
A1	B1	C1	D1	E1	F1
A2	B2	C2	D2	E2	F2
A3	B3	C3	D3	E3	F3
A4	B4	C4	D4	E4	F4
A5	B5	C5	D5	E5	F5
A6	B6	C6	D6	E6	F6
A7	B7	C7	D7	E7	F7
A8	B8	C8	D8	E8	F8
A9	B9	C9	D9	E9	F9
A10	B10	C10	D10	E10	F10
A11	B11	C11	D11	E11	F11
A12					

Séniors D4

TABLE

Début Saison	67
Descentes de D3	22
Montées vers D3	-15

Saison suivante 74

Au niveau du rang '3', le classement pour les montées directes (3 meilleurs) se fait aux lettres des poules.
Les 3 moins bons font les barrages contre G1, H1, I1

Séniors D4 Bis

Poule G	Poule H	Poule I
G1	H1	I1
G2	H2	I2
G3	H3	I3
G4	H4	I4
G5	H5	I5
G6	H6	I6
G7	H7	I7
G8	H8	I8
G9	H9	I9
G10	H10	I10
G11	H11	I11
G12		

Séniors D4 Bis

TABLE

Début Saison	34
Descentes de D3	-3
Montées vers D3	

Saison suivante 31 en D4

Il y a des barrages entre D3, E3, F3 et G1, H1 et I1
Les 3 vainqueurs des barrages montent en D3

Saison 2021-2022: nombre d'équipes en Séniors D4: 105

Le NIVEAU D5 est remplacé par D4 BIS cette saison et ne sera pas reconduit la saison 2022-2023

Le dernier niveau en SENIORS sera le NIVEAU D4

PYRAMIDE NIVEAUX U20 (DLR)

(Hypothèse: 2 descentes de U18 et/ou U20 ligue)

U20 D1

Poule A	Poule B
A1	B1
A2	B2
A3	B3
A4	B4
A5	B5
A6	B6
A7	B7
A8	B8
A9	B9
A10	B10
A11	B11
A12	B12

2 montées en LIGUE

U20 D1

TABLE

Début Saison	24
Descentes de R3	2
Montées vers R3	-2
Descentes vers D2	-6
Montées de D2	6
Garde sa place	0
Saison suivante	24

U20 D2

Poule A	Poule B	Poule C
A1	B1	C1
A2	B2	C2
A3	B3	C3
A4	B4	C4
A5	B5	C5
A6	B6	C6
A7	B7	C7
A8	B8	C8
A9	B9	C9
A10	B10	C10
	B11	C11
	B12	C12

U20 D2

TABLE

Début Saison	34
Descentes de D1	6
Montées vers D1	-6
Garde sa place	0
Saison suivante	34



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

PYRAMIDE NIVEAUX U17 (DLR)

(Hypothèse: aucune descente de U16 Ligue)

Article : 4.00

U17 D1

Poule A	Poule B
A1	B1
A2	B2
A3	B3
A4	B4
A5	B5
A6	B6
A7	B7
A8	B8
A9	B9
A10	B10
A11	B11
A12	B12

2 montées en LIGUE (U18)
Equipe qui monte en U18
garde sa place en U17 D1

3 derniers de chaque poule descendent

U17 D1

TABLER

Début Saison	24
Descentes de R3	0
Montées vers R3	-2
Descentes vers D2	-6
Montées de D2	6
Garde sa place	2
Saison suivante	24

les 2 montants en ligue A1 et B1
conserveront leur place en D1

U17 D2

Poule A	Poule B	Poule C
A1	B1	C1
A2	B2	C2
A3	B3	C3
A4	B4	C4
A5	B5	C5
A6	B6	C6
A7	B7	C7
A8	B8	C8
A9	B9	C9
A10	B10	C10
A11	B11	C11
A12	B12	C12

2 montées par poule
Si aucune descente de U16 Ligue

8 derniers descendent

U17 D2

TABLER

Début Saison	35
Descentes de D1	6
Montées vers D1	-6
Descentes vers D3	-8
Montées de D3	8
Garde sa place	0
Saison suivante	35

L'absence de A12 provient de l'entente
entre FC Bords de Saône et US Formans
qui avaient chacun une équipe à ce niveau

U17 D3

Poule A	Poule B	Poule C
A1	B1	C1
A2	B2	C2
A3	B3	C3
A4	B4	C4
A5	B5	C5
A6	B6	C6
A7	B7	C7
A8	B8	C8
A9	B9	C9
A10	B10	C10
A11	B11	C11
A12		

U17 D3

TABLER

Début Saison	34
Descentes de D2	6
Montées vers D2	-6
Saison suivante	34

Pour les barrages, 2 équipes sont choisies parmi A3, B3, C3
classées aux lettres des poules

U17 D3 Bis

Poule D	Poule E
D1	E1
D2	E2
D3	E3
D4	E4
D5	E5
D6	E6
D7	E7
D8	E8
D9	E9
D10	E10
	E11

U17 D3

TABLER

Début Saison	21
Descentes de D2	2
Montées vers D2	-2
Saison suivante	21

Il y a des barrages entre 2 équipes parmi A3, B3, C3
et D1, E1
Les 2 vainqueurs des barrages montent en D2

55 équipes en saison 2022/2023

Le NIVEAU D4 est remplacé par D3 BIS cette saison et ne sera pas reconduit la saison 2022-2023

Le dernier niveau en U17 sera le NIVEAU D3



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

PYRAMIDE NIVEAUX U15 (DLR)

(Hypothèse: 0 descentes de U15 ligue)

Article : 4.00

U15 D1

Poule A	Poule B
A1	B1
A2	B2
A3	B3
A4	B4
A5	B5
A6	B6
A7	B7
A8	B8
A9	B9
A10	B10
A11	B11
A12	B12
A13	B13
A14	B14

2 montées en LIGUE (U15 et U16)
Equipe qui monte en U16
garde sa place en U15 D1

U15 D1

TABLE

Début Saison	28
Descentes de U15 R2	0
Montées vers Ligue	-2
Descentes vers D2	-10
Montées de D2	6
Garde sa place	2
Saison suivante	24

la limitation à 5 descentes par poule
en cas de poules de 13 (ou 14) équipes est respectée

U15 D2

Poule A	Poule B	Poule C
A1	B1	C1
A2	B2	C2
A3	B3	C3
A4	B4	C4
A5	B5	C5
A6	B6	C6
A7	B7	C7
A8	B8	C8
A9	B9	C9
A10	B10	C10
A11	B11	C11
A12	B12	C12
A13		

2 montées par poule
pour équilibrer les poules à 12 en D1

U15 D2

TABLE

Début Saison	37
Descentes de D1	10
Montées vers D1	-6
Descentes vers D3	-11
Montées de D3	6
Garde sa place	0
Saison suivante	36

Pour ramener les poules de D1 à 12 équipes,
on a seulement 6 équipes qui montent de D2 vers D1
A3, B3 et C3 ne montent pas

Descendent les rangs 10/11/12/13
(Soit 10 équipes)
11^{ème} descente (le moins bon fair-play
entre A9/B9/C9)

Pour ramener les poules de D1 à 12 équipes,
on a seulement 6 équipes qui montent de D3 vers D2
En U15 D3, A2 et B2 ne montent pas

U15 D3

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
A1	B1	C1	D1
A2	B2	C2	D2
A3	B3	C3	D3
A4	B4	C4	D4
A5	B5	C5	D5
A6	B6	C6	D6
A7	B7	C7	D7
A8	B8	C8	D8
A9	B9	C9	D9
A10	B10	C10	D10
A11	B11	C11	D11
A12	B12	C12	D12
	B13		D13

6 montées
pour équilibrer une poule à 12
en D1

U15 D3

TABLE

Début Saison	50
Descentes de D2	11
Montées vers D2	-6
Descentes vers D4	-16
Montées de D4	9
Garde sa place	0
Saison suivante	48

Les 2 moins bons (au Fair-play)
entre A2/B2/C2/D2 ne montent pas

Descendent les rangs 10/11/12/13
(Soit 14 équipes)
Les 2 moins bons (au Fair-play) entre
A9/B9/C9/D9 descendent

U15 D4

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F
A1	B1	C1	D1	E1	F1
A2	B2	C2	D2	E2	F2
A3	B3	C3	D3	E3	F3
A4	B4	C4	D4	E4	F4
A5	B5	C5	D5	E5	F5
A6	B6	C6	D6	E6	F6
A7	B7	C7	D7	E7	F7
A8	B8	C8	D8	E8	F8
A9	B9	C9	D9	E9	F9
	B10		D10		F10

U15 D4

TABLE

Début Saison	57
Descentes de D3	16
Montées vers D3	-9
Garde sa place	0
Saison suivante	64

Les 3 moins bonnes équipes (aux lettres)
de rang 2 ne montent pas



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

PYRAMIDE NIVEAUX FEMININES (DLR)

Hypothèse: 1 descente de ligue vers district
1 montée de D1 vers ligue

Féminines D1

Poule A

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

A8

A9

A10

Féminines D1

TABLE

Début Saison	10
Descentes de R2	1
Montées vers R2	-1
Descentes vers D2	-2
Montées de D2	2
Garde sa place	0
Saison suivante	10

Féminines D2

Ple Accession

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

Poule B

B1

B2

B3

B4

B5

B6

Poule C

C1

C2

C3

C4

C5

C6

Féminines D2

TABLE

Début Saison	19
Descentes de D1	2
Montées vers D1	-2
Garde sa place	0
Saison suivante	19



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

PYRAMIDE NIVEAUX FUTSAL (DLR)

(Hypothèse: 1 descente de ligue)

1 montée de D1 vers Ligue

Futsal D1

Poule A

A1
A2
A3
A4
A5
A6
A7
A8
A9
A10
A11
A12

Futsal D1

TABLE

Début Saison	12
Descentes de R3	1
Montées vers R3	-1
Descentes vers D2	-4
Montées de D2	4
Garde sa place	0
Saison suivante	12

Futsal D2

Poule A

A1
A2
A3
A4
A5
A6
A7
A8
A9
A10
A11

Poule B

B1
B2
B3
B4
B5
B6
B7
B8
B9
B10
B11
B12

Futsal D2

TABLE

Début Saison	23
Descentes de D1	4
Montées vers D1	-4
Descentes vers D3	-5
Montées de D3	6
Garde sa place	0
Saison suivante	24

Futsal D3

Poule A

A1
A2
A3
A4
A5
A6
A7
A8
A9
A10
A11
A12

Poule B

B1
B2
B3
B4
B5
B6
B7
B8
B9
B10
B11
B12

Futsal D3

TABLE

Début Saison	24
Descentes de D2	5
Montées vers D2	-6
Garde sa place	0
Saison suivante	23



Discours des représentants de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

Dominique DRESCOT

« Bonjour à tous. En tant que représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes nous avons l'obligation et le devoir d'assister aux AG des 11 Districts de la Ligue. A chaque AG il y a toujours deux ou trois représentants. J'ai donc la charge aujourd'hui de représenter Pascal PARENT avec Hubert GROUILLER qui vient du District de la Loire, ici présent, et Bernard BOISSET que vous connaissez tous, régional de l'étape. Moi-même je suis issu du District de Lyon et du Rhône car j'ai été élu avec Charles CHERBLANC en 1990 jusqu'en 2000 en tant que représentant des Educateurs. Et depuis 2000 je sième au Conseil de Ligue.



Que vous dire sur le District. On le sait c'est le 2^{ème} District de France au niveau licenciés. Il ne faut pas perdre de vue que ce District est plus important que certaines Ligues au niveau du nombre de licenciés, du fonctionnement.

Ce District est un District précurseur. Quand on entend tout ce qui est fait pour vous, pour les Clubs, le dispositif Facility, mis en place par Arsène il y a déjà quelques temps, repris dans d'autres Districts et à la Ligue, le dispositif des Etoiles, l'aide juridique qui vient de se mettre en place, la création du Club des 1000, la formation des nouveaux Présidents de Clubs... le District est novateur dans tous ces domaines. Je pense que vous pouvez que vous en féliciter.

Je voudrais saluer également la bonne situation financière du District.

Vous signaler également que le Président Pascal PARENT et le Directeur Général de la Ligue Richard DEFAY sont très attentif à plusieurs points, en particulier le Futsal qui va tenir ses assises régionales le 30/11/21. Le problème du retard de licences au niveau de la Ligue, 30 000 licences de retard ce jour. C'est un point très important, le Président et le DG cherche des solutions pour résorber ça.

J'ai passé une très bonne AG et je vous en remercie. »

Hubert GROUILLER

« Bonjour à tous. Je suis donc nouvel élu sur la liste de Pascal PARENT. Je m'occupe avec Bernard BOISSET de la Commission d'Appel de la Ligue. Je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce que vient de dire Dominique. Objectivement cette AG est très juste et très accompagnante pour les Clubs. Il y a beaucoup de bienveillance de la part du Président MEYER. Moi qui est de la Loire je n'ai pas l'impression que l'on en fasse autant. Ce sont des choses que j'aurai plaisir à discuter avec mon Président de District.



En tout cas je vous remercie de m'avoir accueilli aujourd'hui et je vous souhaite une bonne fin de journée. »

Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Médailles d'argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Maxime HUMBERT et Sébastien GOBERT, Dirigeants de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES
- Plaque d'anniversaire des Clubs : TREVES 4 VENTS 50 ans et FEYZIN CBE 75 ans

Questions diverses

AS DES SORNINS REUNIS

« Nous tenons à porter à votre connaissance le constat développé dans ce courrier.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

La pratique de notre sport en compétition officielle, suivant le niveau, implique pour les Clubs un engagement dans une structure (niveau) de compétition en adéquation avec l'objectif sportif.

Bien sûr sous sommes conscients de l'impact dû à la crise sanitaire et ses néfastes conséquences.

La logique pour une pyramide des compétitions veut que l'élite soit resserrée et homogène avec une base élargie.

Ce n'est plus le cas en U17 D3 Bis et Seniors D4 Bis, avec pour conséquence une multiplication de longs et démotivants déplacements. En effet peu d'équipes participantes à ces niveaux et donc une large disparité géographique pour la constitution des Poules.

Une réflexion sur notre structure des championnats nous semble indispensable, avant de constater une perte de licenciés (déjà effective), et plus grave, l'arrêt de Clubs.

Le tout nous entraînant vers une moindre attractivité du Football. »

Le Président Arsène MEYER souhaite apporter une réponse : « La remarque sur le fond est bonne. Je voudrais juste rappeler que dans les dernières séries vous vous engagez le plus tard possible, vous avez en tout cas plus de temps que pour les autres séries de manière à engager toutes les équipes et de n'en laisser aucune sur le quai de la gare. Ce qui va de soi que nous ignorons le nombre d'équipes qui s'engage. Donc nous pouvons en avoir 60, 70, 80 ou même 30 et là effectivement la pyramide prend une petite claque. C'est ce qui est arrivé à ST IGNY, et c'est vrai notamment en U17. Comme ils se sont engagés très tard, voire même un petit peu hors délai, mais nous avons quand même bien voulu les prendre, ils se sont retrouvés dans une poule à l'autre bout du département. Donc ce qui fait effectivement de sacrés déplacements. On l'entend et on essaie de faire ce qu'il faut mais les miracles nous ne savons pas faire.

A l'inverse ce que je retiens c'est que nous réfléchissons avec la Commission des Compétitions sur une réforme des Coupes mais aussi de nos Championnats dans nos dernières divisions. Peut-être une autre façon de faire nos Poules. Et puis, on peut aussi se poser la question des poules géographiques en D2 et D3. »

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant les Clubs pour leur présence.
Un vin d'honneur est offert par le Club de FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES.





BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

Vous trouverez ci-après le budget prévisionnel 2022/2023 approuvé à l'unanimité par la Commission des Finances du lundi 23 mai 2022.

Présents : Arsène MEYER - Bernard COURRIER - Laurent CHABAUD - Christian SCHEIWE - Patrick PINTI - Franck BALANDRAS - Virginie MAYOUE - Anne Lise RICHARD - Jean Luc IASCONI (représentant des Clubs - Président GENAS AZIEU) - Emanuel MAZILLE (représentant des Clubs - Président ASVEL)

Excusé : Bernard BOISSET

RECETTES

Compte	INTITULE	2021/2022	2022/2023
701100	Déplacements Impôts	80 000	80 000
702100	Cotisations Clubs Libres	20 000	20 000
702110	Cotisations Foot Entreprise	1 000	400
702120	Cotisations Comité Directeur	1 200	2 400
702130	Cotisations Foot Loisirs	3 500	2 500
702140	Cotisations Futsal	2 500	2 100
702150	Frais de gestion	20 000	21 000
702500	Amendes Administratives	50 520	40 000
702505	Amendes Foot Loisirs	1 500	1 500
702550	Amendes et Réclamations	400	400
702560	Amendes Disciplines	250 000	260 000
702580	Amendes Internet + FMI	17 000	14 000
702590	Amendes Forfait	25 000	23 000
702700	Frais de procédure Discipline ou Appel	6 000	5 000
702710	Réclamations	10 000	20 000
703210	Annuaire	14 000	16 000
704000	Partenariat et Mécénat	36 000	56 000
704200	Sponsors Coupe de Lyon et du Rhône	25 500	25 500
706110	Stages CFF1	54 720	54 720
706120	Stages CFF2	39 360	27 360
706121	Stages CFF3	39 360	27 360
706122	Stages CFF4	12 312	10 260
706125	Stages Modules	35 904	35 904
706128	Stages UFRSTAPS	23 800	14 840
706180	Formation Professionnelle	2 000	-
706170	Formation Gardiens de but / Futsal	8 136	7 296
706200	Com. Arbitres absences amendes	3 000	3 500
706210	Cotis. Arbitres Jeunes et Adultes	32 000	29 000
706230	Stages Arbitres	7 000	7 500
706300	Formations Juridiques	5 000	5 000
707130	Entrées Phases Finales de Coupes	1 200	500
708000	Mise à disposition du Personnel	1 000	6 000
	TOTAL PRODUITS PRESTATIONS	828 912	819 040



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

710020	Engagements Beaujolais	2 500	2 200
710030	Coupes Beaujolais	4 000	3 600
710040	Amendes Beaujolais	2 500	2 500
710120	Engagements Brevenne	3 000	3 000
710130	Coupes Brevenne	4 300	3 200
710140	Amendes Brevenne	3 000	2 500
710220	Engagements Saône Métropole	3 500	3 400
710230	Coupes Saône Métropole	2 700	2 800
710240	Amendes Saône Métropole	4 000	3 000
710320	Engagements Lyon Métropole	3 500	3 700
710330	Coupes Lyon Métropole	2 500	2 200
710340	Amendes Lyon Métropole	4 000	4 000
710420	Engagements Vallée du Rhône	3 500	3 400
710430	Coupes Vallée du Rhône	2 500	3 400
710440	Amendes Vallée du Rhône	3 500	3 600
	TOTAL GROUPEMENTS	49 000	46 500
740010	Subvention LauraFoot	123 000	130 000
740015	Subvention FFF	10 000	20 000
740020	Subvention ANS	36 000	33 500
740035	Subvention Contrat d'objectif	120 000	125 000
740050	Subvention Cons. Gén. Et Métropole	40 000	46 000
740016	Subvention fonctionnement général	172 000	172 000
	TOTAL SUBVENTIONS	501 000	526 500
755025	Engagements Féminines	3 000	3 000
755030	Engagements Clubs Libres	20 000	20 000
755035	Engagements Foot Entreprise	400	400
755041	Engagements Coupe Foot Entreprise	400	400
755045	Engagements Coupe VIAL	1 000	1 200
755050	Engagements Foot Loisirs	4 500	4 500
755055	Engagements Coupe Foot Loisirs	4 000	3 500
755060	Engagements Coupe Séniors	6 700	6 700
755073	Engagements Coupe Vétérans	1 800	2 100
755065	Engagemetns Coupe U20	1 300	1 400
755066	Engagements Coupe U17	2 000	2 000
755067	Engagements Coupe U15	1 800	2 000
755069	Engagements Futsa	3 000	3 000
755070	Engagements Coupe Futsal	4 500	3 800
755074	Engagements Coupe de l'Avenir	500	1 200
755071	Engagements pratique Futsal Jeunes	1 400	1 400
755200	Tournois	2 000	2 000
	TOTAL ENGAGEMENTS	58 300	58 600
791000	Transfert Charges Exc.	5 000	5 000
	TOTAL REPRISE PROVISIONS	5 000	5 000
764000	Intérêts Bancaires	1 000	1 000
	TOTAL SERVICES BANCAIRES	1 000	1 000
	TOTAL RECETTES	1 443 212	1 456 640



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

DEPENSES

COMPTE	INTITULE	2021/2022	2022/2023
641000	Salaires et autres frais de personnel	410 000	420 000
	TOTAL REMUNERATION DU PERSONNEL	410 000	420 000
631100	Taxes sur salaires	24 190	24 780
645100	URSSAF	129 970	133 140
645300	APICIL	38 130	39 060
645310	IONIS	1 200	1 200
645320	ALLIANZ	9 430	9 660
647000	Autres Charges + Prov. 13ème mois	16 400	16 800
	TOTAL CHARGES SOCIALES	219 320	224 640
649000	Cotisation OPCA	6 000	6 500
649005	Formations salariés	4 000	4 000
	TOTAL AUTRES REMUNERATIONS	10 000	10 500
606100	Fourn. Non stockée (EDF-EAU)	11 000	14 000
606300	Fourniture stockée	8 000	8 000
	TOTAL CONSOMMATIONS	19 000	22 000
610010	Groupement Beaujolais	2 000	2 000
610110	Groupement Brevenne	2 000	2 000
610210	Groupement Saône Métropole	2 000	2 000
610310	Groupement Lyon Métropole	2 000	2 000
610410	Groupement Vallée du Rhône	2 000	2 000
610500	Autres dépenses Groupements	2 000	2 000
	TOTAL GROUPEMENTS	12 000	12 000
613000	Locations diverses (copieurs etc..)	22 000	22 000
615000	Entretien et réparation	12 000	12 000
615050	Ménage Siège	13 000	13 000
615055	Ramassage NICOLLIN	5 500	5 500
615410	Maintenance Informatique	4 000	4 000
616000	Assurances	12 000	12 000
622600	Honoraires divers	12 000	12 000
622700	Honoraires commerciaux	25 000	30 000
622800	Honoraires juridiques	12 000	12 000
626100	Affranchissements	12 000	10 000
626110	Téléphone	14 000	12 000
626120	Alarme	3 000	3 000
627000	Services bancaires	2 500	2 000
	TOTAL SERVICES EXTERIEURS	149 000	149 500



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

601500	Dépenses diverses	5 000	6 000
601505	Clubs des 1000	-	3 000
601510	Subventions aux Amicales	2 400	2 400
601515	Communication / Publicité	-	2 000
601600	Récompenses Fanions	10 000	10 000
601650	Fair Play	4 000	-
601660	Dispositif Etoile	12 000	-
604210	Annuaire	12 000	17 000
623100	Dons	2 000	2 000
625000	Missions	8 500	8 500
625010	Déplacements impôts	80 000	80 000
625105	Indemnités Primes d'éloignement	4 000	6 000
625110	Remboursement frais convocations	500	500
625130	Réceptions	15 000	18 000
625145	Déplacements Jean Claude LEFRANC	1 500	1 500
625151	Déplacements Thierry PESTRITTO	2 500	1 000
625153	Déplacements Benoit SUBRIN	3 200	2 000
625155	Déplacements Jérôme HERNANDEZ	2 000	2 000
625158	Déplacements Elabo ELLOH	1 500	2 000
625161	Déplacements Landry NDZANA	1 000	2 500
625162	Déplacements Mathieu FOIS	1 500	1 500
625163	Déplacements Rachida MAJRI	1 500	1 500
625165	AG Ligue	500	500
625170	ANPDF / AE2F	2 000	2 000
625180	Frais de Délégations	8 000	8 000
625181	Désignations Arbitres ou observateurs	500	500
625210	CDIP	5 000	5 000
625310	Commission Sportive et des Compétitions	1 000	1 000
625320	Commission Féminine et Féminisation	12 000	12 000
625327	Commission Foot Adapté	2 000	4 000
625330	Commission Foot Entreprise	200	200
625335	Commission Futsal	4 000	4 000
625340	Commission Terrains	700	500
625350	Commission Foot Loisirs	1 000	800
625360	Commission Coupe Séniors	42 000	42 000
625370	Commission Coupe Jeunes	3 000	3 000
625400	Commission de l'Arbitrage	3 500	3 800
625410	Stages Arbitres	19 000	20 600
625430	Observateurs / Accompagnateurs	25 000	28 050
625700	Commission Technique et des Jeunes	12 500	12 500
625710	Rassemblement / Détections	13 000	18 000
625720	Stages CFF1	21 000	21 000
625721	Stages CFF2	17 500	17 500
625722	Stages Modules	11 000	11 000
625723	Stages CFF3	17 500	17 500
625724	Stages CFF4	3 700	3 000
625726	Stages Gardiens de but / Futsal	2 600	2 300



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

625727	Participation du DLR Formations de Cadres	76 492	65 000
625728	Stages UFRSTAPS	3 600	6 440
625730	Journée Nationale des Débutants	3 000	8 000
625736	Formation Professionnalisante	2 000	-
625740	Sections Sportives Clubs	9 500	9 500
625741	Sections Minimales + Branly	20 000	20 000
625742	PAC / Label / PEF	6 000	6 000
625746	USEP / Foot à l'école	1 500	1 500
625747	Nouvelle Pratique Loisirs	3 000	3 000
625750	Commission Médicale	3 500	2 500
	TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	526 892	530 090
635100	Taxes Foncières	17 000	17 000
	TOTAL IMPOTS ET TAXES	17 000	17 000
681120	Dotation Immo Corporel	80 000	70 910
	TOTAL DOTATION AMORTISSEMENTS ET PRO.	80 000	70 910
	TOTAL DEPENSES	1 443 212	1 456 640



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS 2022/2023

Vous trouverez ci-après les tarifs 2022/2023 approuvés à l'unanimité lors de l'AG du 20/11/21 à CIVRIEUX D'AZERGUES. Deux modifications ont été apportées et approuvées à l'unanimité par la Commission des Finances du lundi 23 mai 2022.

Présents : Arsène MEYER - Bernard COURRIER - Laurent CHABAUD - Christian SCHEIWE - Patrick PINTI - Franck BALANDRAS - Virginie MAYOUE - Anne Lise RICHARD - Jean Luc IASCONI (représentant des Clubs - Président GENAS AZIEU) - Emanuel MAZILLE (représentant des Clubs - Président ASVEL)

Excusé : Bernard BOISSET

TARIFS		2022/2023
CLUBS		
COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)		
	Club de moins de 100 licenciés	70,00
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	60,00
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	105,00
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*
ANNUAIRES		
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	70,00
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	55,00
	Annuaire supplémentaire	25,00
ENGAGEMENTS		
	Championnats	
	Seniors D1/D2	50,00
	Seniors Autres séries	35,00
	Jeunes D1/D2	20,00
	Jeunes Autres séries	10,00
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	35,00
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	15,00
	Féminines Jeunes à 8	
	U13 et U13F	10,00
	U11 et U11F	10,00
	U7/U9	5,00
	Foot Loisirs à 11	35,00
	Foot Loisirs à 8	35,00
	Foot Entreprise à 11	35,00
	Foot Entreprise à 8	35,00
	Futsal D1/D2	50,00
	Futsal Autres séries	35,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00
	Pratique Jeunes Futsal U13	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U11	10,00
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	5,00
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUIT
	Coupes	
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50,00
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25,00
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25,00
	Coupe de Groupement U13	15,00
	Coupe VIAL (Féminine)	50,00
	Coupe Loisirs	50,00
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2022/2023
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	25,00
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	50,00
	Coupe Foot Entreprise à 8	25,00
FORFAITS		
	Championnats	
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €) 100 €	50,00
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €) 120 €	80,00
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160,00
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320,00
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160,00
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320,00
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	
	Coupes (District et Groupement)	
1) Seniors/Vétérans	16ème de finale et tours précédents	50,00
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	80,00
	1/4 de finale	100,00
	1/2 finale	200,00
	Finale	400,00
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	50,00
	1/4 de finale	80,00
	1/2 finale	100,00
	Finale	200,00
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	50,00
	1/2 finale	80,00
	Finale	200,00
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50,00
	Forfait 1/2 finale et finale	100,00
DISCIPLINE		
a) Joueur	AVERTISSEMENTS	
	Carton blanc	GRATUIT
	1er avertissement	10,00
	2ème avertissement	10,00
	3ème avertissement (match ferme)	50,00
	EXPULSIONS (ou rapports après match)	
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	50,00
	Récidive	60,00
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	60,00
	Récidive	75,00
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00
	Récidive	100,00
	Hors match	75,00
	Récidive	100,00
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	10,00
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	60,00
	Récidive	100,00
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE	
	1er incident	250,00



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

TARIFS		2022/2023
	2ème incident	500,00
	3ème incident	1000,00
d) Foot à effectif réduit	1er incident	90,00
	2ème incident	170,00
	3ème incident	300,00
ADMINISTRATIF		
AMENDES		
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	120,00
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	90,00
	Non retour de documents administratifs	80,00
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150,00
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année 30,00
		2ème année 60,00
		3ème année 100,00
		4ème année et plus 150,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15,00
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20,00
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50,00
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00
	Participation d'un joueur suspendu à un match	75,00
	Joueur non qualifié	60,00
	Mauvaise police de terrain, autres...	120,00
	Mauvaise tenue des supporters	120,00
	Match joué sur terrain non classé	50,00
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10,00
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150,00
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15,00
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10,00
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00
	Fausse identité	600,00
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	500,00
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00
AMENDES GROUPEMENTS		
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre -> décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5,00
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20,00
	Forfait général Foot d'Animation	80,00

**PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22**

TARIFS		2022/2023
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00
	Mauvaise destination feuille de match	10,00
	Absence à AG de groupement	90,00
	Absence réunion Foot d'Animation	
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF		
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2,00
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30,00
TOURNOIS		
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20,00
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	25,00
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT
	Tournoi organisé sans homologation du District	150,00
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00
ARBITRES		
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50,00
	Non envoi rapport suite à carton rouge	25,00
	Amende pour trop perçu	25,00
	Amende pour trop perçu - Récidive	40,00
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	100,00
	Absence match avec observateur	50,00
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	60,00
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	150,00
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55,00
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35,00
EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS		
	CFF sans hébergement : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 85 € Total coût de la formation : 285 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 100 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 185 €	185
	CFF avec hébergement : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation : 410 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 100 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 310 €	310
	Formations modulaires de 16 h (U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15 / Gardiens de but / Futsal / Module associatif) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 80 € Frais annexes : 34 € Total coût de la formation : 114 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 44 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 70 €	70



TARIFS		2022/2023
	Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football) : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation : 45 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 30 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 15 €	15
	Inscription certification : Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation : 57 € Participation du District de Lyon et du Rhône : 27 € Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 30 €	30
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90
	Formations CDIP	GRATUIT
	Formation juridique Club - 1 personne	50
	Formation juridique Club - 2 personnes	80
BAREME KILOMETRIQUE		
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,400
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,400
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,400

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.



AG EXTRAORDINAIRE - MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

Article 12 - Assemblée Générale

3. Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts (sauf pour la limite d'âge supérieure).

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Lors d'une Assemblée Générale physique le représentant d'un (1) Club peut représenter au maximum deux (2) Clubs y compris le sien à condition de disposer d'un (1) pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

...

Article 13 - Comité Directeur

2. Conditions d'éligibilité

2.1. Conditions générales d'éligibilité

...

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;
- la personne qui a moins de 18 (dix-huit) ans ou plus de 76 (soixante-seize) ans au jour de sa candidature
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

Article 12 - Assemblée Générale

3. Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts (~~sauf pour la limite d'âge supérieure~~).

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, **âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale**, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Un représentant de Club ne pourra représenter qu'un (1) seul Club lors d'une Assemblée Générale.

...

Article 13 - Comité Directeur

2. Conditions d'éligibilité

2.1. Conditions générales d'éligibilité

...

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;
- ~~la personne qui a moins de 18 (dix-huit) ans ou plus de 76 (soixante-seize) ans au jour de sa candidature ; la~~ **personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature**
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.



MODIFICATIONS DE TEXTES ET EXAMEN DES VŒUX

Vœu n°1 - Commission Futsal

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors

Article 4 - Système de l'épreuve	Article 4 - Système de l'épreuve
4.1. La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite.	4.1. La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite.
4.2. Tirage des premiers et deuxièmes tours : équipes de D3 et D4 éliminées de la Coupe Nationale.	4.2. <i>Toutes les équipes engagées participeront, sans exempt, au premier tour.</i>
4.3. Tirage du troisième tour : toute équipe éliminée de la Coupe Nationale	4.3. <i>L'équipe tirée en premier lors du tirage au sort recevra.</i>
4.4. A partir du quatrième tour : tirage intégral.	4.4. A partir du quatrième tour : tirage intégral. La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes 3 tirs au but, si égalité tirs au but à la mort subite
4.5. La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes, si égalité, 3 tirs au but et enfin tirs au but à la mort subite.	4.5. <i>Les équipes éliminées au premier tour ont la possibilité de participer à la coupe de l'Avenir si elles le désirent</i>

Création d'un Challenge U15

Tous les clubs Futsal participant à la pratique U15 sont obligatoirement tenus de participer au Challenge U15 organisé par le District. Le règlement de ce Challenge est identique à celui de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors, avec match éliminatoire et Finale disputée le même jour que les Seniors et U18.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Vœu n°2 - Commission des Règlements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement du Championnat Départemental de Futsal

Article 8 B - Equipes inférieures	Article 8 B - Equipes inférieures
Clubs dont les équipes supérieures jouent en District : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de 2 joueurs ayant disputé plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures. Clubs dont les équipes supérieures jouent en Championnat National ou en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de deux joueurs ayant plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures dont un seul joueur ayant fait plus de dix matchs. Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures. Lever de rideau, le match devra démarrer 1h15 minimum avant le coup d'envoi du match principal.	Clubs dont les équipes supérieures jouent en District : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de 2 joueurs ayant disputé plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures. Clubs dont les équipes supérieures jouent en Championnat National ou en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de deux joueurs ayant plus de cinq matchs de championnat en équipes supérieures dont un seul joueur ayant fait plus de dix matchs. Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures. Lever de rideau, le match devra démarrer 1h15 minimum avant le coup d'envoi du match principal.

Vœu n°3 - Commission de Discipline

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement Sportif

Article 16 - Pénalité - Sanction	Article 16 - Pénalité - Sanction
... 7. Terrain suspendu Le club dont le terrain est suspendu doit trouver et proposer à la Commission compétente au plus tard le lundi (16h) précédent la date de la rencontre un terrain de remplacement homologué disponible. Ce terrain devra être situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu (15 kms pour les équipes de jeunes jusqu'à U17 inclus). Les deux équipes devront se présenter sur le terrain agréé par la commission. Seule l'équipe visiteuse aura droit à l'indemnité de déplacement pour le surplus de kilomètres occasionné. Le club d'accueil aura droit à l'indemnité dite de « traçage de terrain » à régler par le club dont le terrain est suspendu (voir tarifs du DLR).	... 7. Terrain suspendu <i>Dans le cas où un club est contraint de jouer sur un terrain de repli, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être proposé au plus tard 5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord du propriétaire des installations à la Commission compétente, sous peine de match perdu par pénalité.</i> <i>Dans ce cadre, aucune inversion du club réputé comme recevant ne pourra être recevable.</i> <i>Le match sur terrain neutre ne peut être décidé que par la Commission compétente du District de Lyon et du Rhône de football.</i> <i>Le club pénalisé, réputé recevant devra régler les indemnités des arbitres et des délégués désignés pour cette rencontre.</i> <i>Seul le club visiteur aura droit à l'indemnité de déplacement pour le surplus de kilomètres occasionné. Le club accueillant la rencontre au sein de ses infrastructures aura droit à l'indemnité dite de « traçage de terrain » à régler par le club dont le terrain est suspendu (voir tarifs du DLR en vigueur).</i>



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

Vœu n°4 - Commission du Statut de l'Arbitrage

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification des Règlements Généraux

Article 14 - Obligations des Clubs au Statut de l'Arbitrage	Article 14 - Obligations des Clubs au Statut de l'Arbitrage
2.1. Obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage (Article 41) ... Autres obligations (LAuRAFoot) : - Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes et autres championnats féminins : 1 arbitre - Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire - Dernier niveau de District : pas d'obligation ...	2.1. Obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage (Article 41) ... Autres obligations (LAuRAFoot) : - Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes et autres championnats féminins : 1 arbitre - Deux derniers niveaux de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire ...

Vœu n°5 - Groupements

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement des Coupes de Groupement

Article 1 - Coupe principale	Article 1 - Coupe principale
1.3. Modalité de l'épreuve L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes du Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France ou en 16° de finale de la Coupe du Rhône ne peuvent plus être incorporées dans la compétition. L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer. Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : - prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Seniors) - tirs au but en cas d'égalité ...	1.3. Modalité de l'épreuve L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes du Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France ou en 16° de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône ne peuvent plus être incorporées dans la compétition. L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer. Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : —prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Seniors) —tirs au but en cas d'égalité on procède directement aux tirs au but. ...



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 11/06/22

1.6. - Horaires

L'horaire légal est 14h30 pour les Seniors, 10h00 pour les U17 et 15h30 pour les U15.

Aucun match en lever de rideau de la Coupe de France ou Coupe du Rhône.

...

Article 2 - Coupe complémentaire

2.1. Engagement

Cette coupe est réservée aux équipes engagées dans le Championnat Seniors D4 et D5 du District de Lyon et du Rhône : les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes.

2.2. Modalités de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes de Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France, en 16^e de finale de la Coupe du Rhône ou en 8^e de finale de la Coupe Principale de Groupement ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

- prolongations de 2 x 15 minutes
- tirs au but en cas d'égalité

...

1.6. - Horaires

L'horaire légal est 14h30 pour les Seniors, 10h00 pour les U17 et 15h30 pour les U15.

Aucun match en lever de rideau de la Coupe de France ou Coupe **de Lyon et** du Rhône.

...

Article 2 - Coupe complémentaire

2.1. Engagement

Cette coupe est réservée aux équipes engagées dans le Championnat **Seniors D3 et D4** du District de Lyon et du Rhône : les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes.

2.2. Modalités de l'épreuve

L'épreuve est disputée par élimination directe sous la responsabilité de la Commission des Coupes de Groupement. Les équipes qualifiées en Coupe de France, en 16^e de finale de la Coupe **de Lyon et** du Rhône ou en 8^e de finale de la Coupe Principale de Groupement ne peuvent plus être incorporées dans la compétition.

L'équipe recevante est celle qui joue dans la division inférieure. Si le tirage désigne deux équipes de même division, l'équipe recevante est celle sortie première au tirage au sort. A partir des huitièmes de finale, deux équipes d'un même club peuvent se rencontrer.

Le club visité a la charge de rentrer le résultat sur Internet avant le lendemain midi de la rencontre. Les feuilles de match sont à retourner au Groupement concerné dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire :

~~—prolongations de 2 x 15 minutes (uniquement en Seniors)~~

~~—tirs au but en cas d'égalité~~

on procède directement aux tirs au but.

...



Vœu n°6 - Commission des Coupes

Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022

Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors

Article 5 - Organisation des tours	Article 5 - Organisation des tours
... Les rencontres se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes, en cas d'égalité, il sera rajouté une prolongation de deux mi-temps de 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but. ...	... Les rencontres se dérouleront en deux mi-temps de 45 minutes, en cas d'égalité, il sera rajouté une prolongation de deux mi-temps de 15 minutes. Si l'égalité persiste, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but. ...

Vœu n°7 - AS PUSIGNAN

Vœu non approuvé par le Comité Directeur du 14 mai 2022

« Pour les Clubs qui n'ont pas d'équipes de Jeunes de Football à 11.

Lors de la création d'une équipe de Jeunes de Foot à 11 dérogations pour avoir plus de 6 mutations uniquement au dernier niveau de la catégorie U15 ou U17 avec un dossier de demande exceptionnelle au District de Lyon et du Rhône.

Exemple :

Pour la création d'une équipe U17 sur l'effectif U15 de l'année antérieure 20 joueurs : 14 joueurs U14 et 6 joueurs U15.

L'année suivante, pour créer une équipe U17, il y a 6 joueurs qui changent de catégorie, donc avec les 6 mutés réglementaires cela fait 12 joueurs pour faire une saison, cela paraît difficile et donc les 6 qui ne peuvent pas jouer souvent se dirigent vers un autre sport que le Football et l'année d'après pas sûr qu'ils reviennent au Foot.

Dans d'autres Clubs où l'effectif est en grande quantité, certains ne jouent pratiquement pas à cause de leur niveau plus faible et arrêtent le Football, alors qu'ils pourraient faire le bonheur d'équipes en création. »